

*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mohamed Seddik Benyahia – Jijel
Faculté des Sciences et de la Technologie*

Département d'Architecture



Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de :
MASTER ACADEMIQUE

Filière :
ARCHITECTURE

Spécialité :
ARCHITECTURE HABITAT ET DURABILITE

Présenté par :
Hadjer FOUGHALI
Lamia MOUCHEMOUCHE

THEME :
VERS UN CONCEPT DURABLE DES STRUCTURES D'ACCUEIL
POUR PERSONNES AGEES

Date de la Soutenance : 24/06/2018

Composition du Jury :

Tarik ROUIDI
Aziz DEBBACHE
Boudjemaa SOUKEHAL

MAA, Université Mohamed Seddik Benyahia, Jijel, Président du jury
MAA, Université Mohamed Seddik Benyahia, Jijel, Directeur de mémoire
MAA, Université Mohamed Seddik Benyahia, Jijel, Membre du Jury

Remerciement

Avant tout, nous remercions le bon Dieu qui nous a donné le courage, la patience et la force pour faire ce modeste travail.

Nous adressons nos remerciements à tous les membres du département d'architecture de Jijel pour le temps précieux qu'ils consacrent aux étudiants durant leur cycle.

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à tous ce qui de près ou de loin, qui nous ont aidé à la réalisation de ce travail en particulier à monsieur DEBBACHE Aziz d'avoir accepté d'encadrer ce travail et d'avoir surtout cru au sujet, nous le remercions pour sa compréhension, ses encouragements, son soutien moral et scientifique accordé tout au long de ce travail. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous remercions le foyer des personnes âgées et handicapées de El-Ouanna pour nous accueillir.

À notre très chers amis, pour leur aide illimité, leur orientation, leur précieux conseil et leur encouragement.

À monsieur Abd el-halim : bibliothécaire, et tout qui nous aidée dans notre travail.

Nous remercions très vivement les membres du jury qui ont accepté de participer à juger notre travail.

À vous tous on dit Merci

Lamia & Hadjer

Dédicace

Je dédie ce modeste travail

A la mémoire de mon père et ma très chère mère, que dieu vous accueille dans son vaste paradis « Apres Dieu, Maman, Papa, je vous dois tout »

A mes chers frères et sœurs : Farid, Khir el-dinne, Nassima, Sabra, Nadia, Wadis, Sami, Hassen, Hossyn et Ismail

Je le dédie aussi à tous mes oncles et tantes, cousins et cousines.

A mon très cher binôme Hadjer

A tous mes chère amis chacun a son nom, qui m'ont toujours aidé et soutenu.

Et enfin à ceux qui ne sont pas dans les lignes mais toujours dans le cœur.

Tous qui ont été avec moi dans le meilleur et dans le pire.

Lamia



Dédicace

" Avec joie, plaisir, fierté, et respect, je dédie ce travail "

A ALLAH le Tout Puissant de m'avoir donné le courage, la santé, et m'a accordé son soutien durant les périodes les plus difficiles.

A la mémoire de mon Père, ALLAOUA : Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime, le dévouement et le respect que j'ai toujours eu pour toi. Rien au monde ne vaut les efforts fournis jour et nuit pour mon éducation et mon bien être. Ce travail est le fruit de tes sacrifices que tu as consentis pour mon éducation et ma formation. Tu restes toujours dans nos cœurs...

A ma très chère mère, BOUKHTOUTA Fatîha qui m'a soutenue durant mes études et ne m'a jamais privée de son amour, de son attention et de ses encouragements, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils, à toi maman je dédie ce travail. Merci pour les valeurs nobles, l'éducation et le soutien permanent venu de toi.

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime, le dévouement et le respect que j'ai toujours eu pour toi .

A mon frère : MED AMINE ,mes sœurs : ASMA et KARIMA ,et ma cousine : MERWA qui n'a cessé d'être pour moi des exemples de persévérance, de courage et de générosité. Que dieu vous assiste...

A toute ma famille : FOUGHALI et BOUKHTOUTA.

A ma fidèle amie: SLAMA DOUAA.

Une dédicace aussi à mon binômes MOUCHEMOUCHE LAMIA d'avoir accomplir ce travail...

A tous mes collègue d'architecture promotion 2018 à l'université de Jijel.

HADJER

Table des matières

Remerciement.....	I
Dédicace.....	II
Tables des matières.....	III
Liste des illustrations.....	IV

INTRODUCTION GENERALE

1. Préambule.....	1
2. Problématique	2
3. Objectifs et limites de recherche	4
4. Méthodologie de la recherche	4
5. Structure du mémoire	4

CHAPITRE I : Le développement durable

Introduction :	6
1. Pourquoi le développement durable ?	6
2. Les origines et historique du développement durable.....	7
3. Définitions du « développement durable »	10
3.1 Les définitions.....	10
3.2 Vers une définition commune.....	12
4. Les trois piliers du développement durable	12
5. Les objective du développement durable	14
6. Les enjeux du développement durable	15
7. Les principes généraux du développement durable	16
8. Les agendas 21	17
9. Le développement durable comme une solution.....	18
Conclusion.....	18

Chapitre II : Les personnes âgées, et leurs établissements d'accueil

Introduction	19
>> Qui sont les personnes âgées ?	19
1. Définition des personnes âgées.....	19
2. La notion de vieillissement.....	20
3. Critères de classification des personnes âgées	21
4. Les besoins des personnes âgées	22
5. La Classification générale des besoins des personnes âgées.....	22
6. La prise en charge des personnes âgées.....	24
>> Les lieux de vie institutionnels pour personnes âgées	25
1. Définition du l'institution	25

2. Etablissement d'accueil des personnes âgées.....	26
3. Aperçus historique sur les établissements d'accueil pour personnes âgées	26
4. Classification des centres de soins pour personnes âgées	27
5. Les types des établissements d'accueil des personnes âgées	27
6. Le placement en institution	29
6.1 Conditions de placements en Algérie.....	29
6.2 Les difficultés possibles à l'entrée	30
7. L'accueil au sein de l'institution	30
Conclusion.....	31

Chapitre III : Conception architecturale des établissements accueillant des personnes âgées

Introduction	32
1. Les principes de base à considérer dans les établissements d'accueil	32
.2 L'importance du site	33
3. Un environnement et une architecture adaptés	33
3.1 L'espace extérieur.....	33
3.2 Les espaces partagés	35
3.3 Les espaces dédiés à la vie commune en établissement	37
3.4 L'espace privatif dans un établissement d'accueil.....	40
3.5 Espaces médicaux	44
4. Détails de conception	46
4.1 Les fenêtres	46
4.2 Revêtements de sol	46
4.4 La lumière	47
4.5 Les couleurs	47
4.6 Les matériaux.....	48
Conclusion.....	48

Chapitre IV : Intégration structurelle du DD au niveau de l'établissement d'accueil

Introduction	49
1. Selon l'aspect social.....	49
1.1 Adapter l'environnement et les aménagements	50
1.2 Promouvoir le lien social entre les résidents	51
1.3 Vers une évolution de la conception des soins	52
1.4 Ouvrir les établissements sur leur environnement	53
1.5 La démarche intergénérationnelle.....	53

2.	Selon l'aspect environnemental	56
2.1	Architecture et cadre de vie	56
2.2	Gestion des déchets.....	57
2.3	Gestion de l'eau	57
2.4	Gestion de l'énergie.....	58
2.5	La biodiversité	59
3.	Selon l'aspect économique.....	60
3.1	Autosuffisance et réduction de la dépendance économique	60
3.2	Achats responsables	60
3.3	Cycle de vie des produits et matériels achetés et coût global	61
	Conclusion :	61
	Conclusion générale.....	62
	Références bibliographiques.....	65
	Abstract.....
	المخلص.....
	Résumé.....

Liste des figures :**CHAPITRE I : Le développement durable**

Figure I .1 : Axe spatio-temporel des grandes dates de la politique du DD.....	10
Figure I .2 : Les trois piliers du développement durable.....	14

Chapitre II : Les personnes âgées, et leurs établissements d'accueil

Figure II .3 : La distribution des foyers des personnes âgées en Algérie.....	29
---	----

Chapitre III : Conception architecturale des établissements accueillant des personnes âgées

Figure III .4 : Le balcon offre un prolongement extérieur de la chambre.....	33
Figure III .5 : Le jardin, un lieu de partage et loisirs.....	34
Figure III .6 : Maison de retraite « Les Genêts » à Illiers-Combray.....	35
Figure III .7 : EHPAD « Hector Berlioz » à Bobigny.....	36
Figure III .8 : Mesures constructives pour la prévention des chutes dans les établissements..	37
Figure III .9 : Main-courantes de chaque côté de l'ascenseur et tableau de contrôle.....	37
Figure III .10 : Salle a manger lumineuse prolongée par une large terrasse.....	38
Figure III .11 : Exemple de disposition des tables avec dimensions.....	39
Figure III .12 : L'espace privatif de 25 m2 est aménagé tel un petit studio.....	41
Figure III .13 : Exemple d'adaptation de la salle de bains et des toilettes.....	42
Figure III .14 : Dimensions nécessaires pour une toilette.....	42
Figure III .15 : Dimensions nécessaires pour une douche.....	43
Figure III .16 : Plan du poste infirmier mis au point par le personnel de la CNRO.....	45
Figure III .17 : La dimension et la position des fenêtres.....	46
Figure III .18 : L'ensemble des barres nécessaire.....	46
Figure III .19 : Maison de retraite à Marlenheim, Projet lauréat du Palmarès grand public....	48

Liste des abréviations :

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

O.N.G : Organisation Non Gouvernementale.

P.N.U.E : Programme des Nations Unis pour l'environnement.

C.M.E.D : Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.

I.N.S.E.E : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

O.M.S : Organisation mondiale de la santé.

E.H.P.A.D : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

1. Préambule :

Lorsqu'on pense à l'habitat durable, vient d'abord à l'esprit le concept de bâtiment durable que l'on peut définir comme le bâtiment qui par sa construction, sa situation et son utilisation est respectueux de l'environnement. Cette notion essentielle se doit d'être complétée par une approche intégrant la qualité de vie. L'habitat durable ne se limite pas à l'habitat écologique mais d'autres aspects doivent être pris en compte ils consistent à mettre en application le droit pour tous à un logement décent et sain, tout en s'attachant à améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments.

« L'habitat est le mode d'organisation et de peuplement par l'homme où il vit » (Petit Robert, 2004). En d'autres termes, l'habitat est constitué non seulement du logement mais également de son cadre de vie. A cela s'ajoute la dimension de durabilité faisant référence au développement durable et au rapport Brundtland (1997). Par extrapolation de la définition de développement durable, l'habitat durable se définirait comme : « un habitat qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

La notion d'habitat durable va directement de paire avec celle d'habitat universel. Il s'agit d'un habitat destiné à tous et adapté aussi bien aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants, des actifs,...et indépendamment du temps qui s'écoule.

Les personnes âgées, étant une classe sociale fragile, et portée par les stéréotypes de toute une société sur le grand âge. Elle est souvent associée à la décrépitude, la déchéance, l'inutilité et à la perte de capacité. Se pose alors le problème de la prise en charge des personnes âgées dépendantes et de leur statut surtout lorsqu'elles vivent en établissement. Ce dernier oscille entre lieu de soin et lieu d'animation. Pour les personnes à qui il s'adresse, les « personnes âgées », ce lieu est généralement une solution de forcée, « Etre simplement logé, être seulement résidant, c'est perdre beaucoup de son pouvoir d'habiter » (Besse, 2013). Pour reprendre les termes de Gandhi : « on juge la grandeur d'une nation à la façon dont les faibles sont traités ». Une profonde réflexion est à mener sur la conception de cette dernière demeure afin qu'elle offre une vie de qualité à ses habitants et ce malgré leur âge, leurs handicaps et leur besoin de soin.

2. Problématique :

Le vieillissement est généralement défini et perçu selon une notion de diminutions ou de pertes et non comme un processus normal et graduel qui varie énormément d'une personne à l'autre selon le sexe, le revenu, la scolarité, l'activité et le niveau d'intégration dans les réseaux, familial, communautaire et social. De fait, les préjugés envahissent le discours moderne sur le vieillissement. Pour certains, les aînés représentent un fardeau économique. Perçus par les contribuables comme de simples consommateurs.

Alors que tout comme les autres phases de l'existence, enfance, adolescence, âge adulte, la vieillesse présente des caractéristiques « normales » et pathologiques qui lui sont propres, et qu'il faut étudier et comprendre. Il est également nécessaire de déterminer les principales caractéristiques du groupe d'âge et les caractéristiques de la société dans laquelle vit la personne âgée, rurale ou urbaine, industrielle ou en développement, ainsi que la qualité des compétences et expériences acquises dans sa vie. Et tous ces facteurs contribuent à la formation et à la formulation de la structure intellectuelle des personnes âgées et déterminent les caractéristiques de la constitution psychologique de sa personnalité et les comportements et réactions qui en résultent.

Chaque société aborde de façon particulière les problèmes inhérents à la question du vieillissement, ainsi qu'à ceux de sa prise en charge, en milieu familial, comme en milieu institutionnel ; et ce, en fonction des spécificités culturelles. Dans les sociétés occidentales, le modernisme mal appliqué, avec ses avantages et surtout ses inconvénients et contraintes, a amené à une dévalorisation sociale de la personne âgée et a provoqué le démantèlement des liens familiaux. Et le souci des enfants d'améliorer leur niveau de vie sans tenir compte les considérations ou les responsabilités humaine ou morale dictées par leurs relations avec leurs parents. Par conséquent, le problème des personnes âgées a été exacerbé, qui n'ont aucune personne pour s'occuper d'eux et prendre soin d'eux à cet âge.

Ce qui incite les gouvernements de ces pays à faire face à ce problème social en créant un nouveau type de bâtiments appelés les maisons des personnes âgées, afin d'y établir des personnes âgées et de leur fournir des soins médicaux, psychologiques et sociaux. Ces établissements sont dirigés par des organismes gouvernementaux, civils ou religieux. Les gouvernements ont toujours souhaité fournir des budgets énormes pour la mise en place de ces établissements et préparer des programmes de réadaptation et de soins pour les personnes âgées afin de les intégrer et de communiquer avec leurs communautés.

En Algérie, malgré le rejet de la majorité de la société de l'idée de placer les personnes âgées dans des institutions qui leur seraient destinées, et la préférence d'une prise en charge par leurs proches, les problèmes économiques et sociaux d'une part, et l'impact du développement et des cultures étrangères ont conduit à la fragilisation de la cohésion sociale dans certaines familles algériennes, notamment dans les villes, de sorte que la présence de tels établissements est devenue une réalité qui s'impose à la société algérienne.

Mais au-delà de la question de leur nécessité, ces établissements posent le problème de leur utilité et efficacité, car inadaptés aux besoins de leurs résidents. Par ailleurs, considérant l'aspect financier, ces établissements restent entièrement dépendants de l'état et de quelques dons, ce qui en limite considérablement la qualité des services rendus. Ajouté à cela, que les exemples édifiés jusqu'à nos jours présentent un manque total d'intégration avec l'environnement.

La préoccupation majeure est donc : de savoir comment nous pouvons introduire la durabilité dans les institutions des personnes âgées en tenant compte des trois principaux axes : économique, social et environnemental.

Cette problématique est alimentée par une nuée de questionnements auxquels nous sommes amenés à répondre par le biais de ce travail. Il s'agit en l'occurrence de savoir :

- ◆ Comment changer le regard porté sur les établissements d'accueil des personnes âgées?
- ◆ Comment maintenir le lien social?
- ◆ Comment allier innovations architecturales, fonctionnalité du lieu et bien-être des résidents?
- ◆ Comment associer vie collective et espaces privés?
- ◆ Comment pouvons-nous rendre ces institutions moins dépendantes financièrement?
- ◆ Comment atteindre une intégration environnementale?

3. Objectifs et limites de recherche :

L'objectif de la recherche est de surveiller et d'analyser les normes fondamentales requises pour la conception des bâtiments des personnes âgées en fonction du confort des résidents. Et à travers l'application d'approches de développement durable compatibles avec les besoins imposés par les caractéristiques de ce groupe d'âge à la lumière de leur interaction et de leur intégration et du but de la communauté qui les entoure.

Ainsi que, trouver des réponses aux problématiques économiques, sociales, environnementales auxquelles sont confrontés les établissements d'accueil des personnes âgées, et répondre simultanément aux attentes économiques, sociales et environnementales du développement durable.

4. Méthodologie de la recherche :

Dans le cadre de notre méthodologie de recherche, plusieurs documents ont été utilisés comme supports théoriques, les étapes parcourues sont présentées comme suit :

- ◆ La collecte des documents et des informations se rapportant au thème de recherche, suivi d'un tri et d'un dégrossissage à partir des lectures faites ;
- ◆ La recherche bibliographique effectuée au niveau de la bibliothèque universitaire sur les ouvrages et les mémoires traitant de la même thématique ;
- ◆ La recherche électronique nous a fourni un ensemble de fichiers de grande valeur ;
- ◆ Visite d'un exemple excitant ;
- ◆ Entrevue avec des responsables du domaine.

5. Structure du mémoire :

Notre travail de recherche est composé de quatre chapitres précédés par une introduction générale et se termine par une conclusion générale :

- ◆ **Introduction générale** : elle comporte la présentation de la problématique dans laquelle on a présenté les questions de recherche, les hypothèses, l'objectif de travail et la méthodologie suivie.
- ◆ **Le premier chapitre** : aborde tous les concepts liés à la notion de développement durable, ses enjeux et ses objectifs.

- ◆ **Le deuxième chapitre :** étudier la population âgée. Il s'agit de comprendre quel rôle jouent les personnes âgées dans notre société, quelles sont les structures prévues pour les accueillir lorsqu'elles en ont besoins.

- ◆ **Le troisième chapitre analyse :** les différentes composantes du projet de l'implantation du bâtiment aux détails de conception, du plan de l'édifice à l'aménagement des chambres et éclairent certains aspects de la conception représentant un enjeu particulièrement important, comme les circulations, les lieux de transition entre espaces collectifs et privés ou, plus technique, l'organisation des salles d'eau.

- ◆ **Le quatrième chapitre :** a pour objectif d'appliquer la démarche de développement durable dans la conception des établissements des personnes âgées d'étude afin de connaître les points forts et les carences pour obtenir des recommandations.

Introduction :

L'expression «développement durable» devient aujourd'hui incontournable dans le monde, c'est la conséquence d'une volonté de prise en considération des valeurs sociales, économiques et écologiques par l'ensemble des acteurs de la construction et plus généralement par tous (Cherqui, 2005). Actuellement, qui pourrait s'opposer à cette notion ? Personne !, puisqu'il est difficile et surtout incorrect de contester les bienfaits d'un développement basé sur l'équilibre harmonieux entre le respect de l'environnement, l'équité sociale et une croissance économique viable. Le développement durable s'impose donc dans la vie politique, économique, écologique et sociale de toutes les sociétés.

Pour autant, les divergences sont grandes dès lors qu'il s'agit de le définir. Quand certains disent du développement durable qu'il est un concept, d'autres parlent de doctrine, d'autres d'utopie et certains de démarche (Marjolet, 2004). Une chose est sûre, le terme est très polysémique et probablement en train d'être généralisé. Si nous adoptons ce concept, nous sommes amenés à le décliner sur les différents secteurs économiques, et donc à étudier, en particulier, son application dans le secteur de la construction.

1. Pourquoi le développement durable ? :

L'accélération sans précédent de la mondialisation et de la globalisation économique entraîne de grands désordres planétaires.

- Désordres économiques:
 - Déséquilibres économiques mondiaux, notamment nord-sud;
 - Accroissement des inégalités entre pays riches; et pays pauvres;
 - Instabilité financière mondiale;
 - Fragilité des états et de la démocratie.

- Désordres sociaux :
 - La globalisation et la mondialisation de l'économie et de l'information imposent la métropolisation avec pour conséquences :
 - Concentration tous pays confondus des populations et des activités dans les villes (50% de la population mondiale) ;
 - Conséquences sociales : paupérisation, marginalisation, exclusion et violences.

- Désordres environnementaux :
 - Conséquences environnementales de la métropolisation : étalement urbain, consommation d'espace, mobilité accrue;
 - Les activités économiques génèrent des pollutions, des déchets;
 - Dérèglements globaux, à l'échelle planétaire, tels que trou dans la couche d'ozone, pluies acides, désertification, effet de serre, déforestation, etc.

2. Les origines et historique du développement durable :

Si le développement durable se base en partie sur l'environnement, les préoccupations environnementales ne sont pas récentes mais permanentes dans l'organisation des sociétés urbaines, nous relevons :

- Le souci de citoyenneté, du paysage et de la qualité de l'eau, relevé par les philosophes grecs de l'antiquité ;
- L'introduction de l'écologie urbaine par l'école de Chicago (1925) pour l'amélioration de l'organisation sociale, en s'inspirant du fonctionnement écosystémique de la nature ;
- La pensée hygiéniste du début du XXème siècle qui vise la densification urbaine et la création des ceintures vertes tout en étendant les surfaces construites (GALIBOURG, 2003) ;
- L'année 1789, date de la déclaration des droits de l'homme, et du citoyen comme premier pas social.

L'intérêt concerne l'évolution du terme lui-même de développement durable dont ses bases remontent au 18ème siècle dans les travaux de *Malthus* qui mettait en exergue les problèmes de l'insuffisance des ressources face à la forte poussée démographique. En 1864, le géographe américain insistait déjà sur le gaspillage des ressources naturelles, envisagé comme contraire à la loi divine et aux intérêts économiques de la nation. L'allemand Friedrich mettra l'accent sur la manière durable d'utilisation des ressources naturelles en essayant de les améliorer et même de les augmenter. En Amérique, le mouvement "conservationniste" né au 19ème siècle a déjà pris conscience sur les possibilités d'un développement à long terme, il est à l'origine, de la naissance des premières grandes associations de protection de la nature et des premiers parcs américains (Yellowstone).

Au 19ème et 20ème siècle, tous les discours mettent en valeur les problèmes qu'encourent l'environnement mais sans une véritable analyse scientifique (MIOSSEC, 2004). Le tournant décisif a lieu dans les années 1970, suite à la publication d'un retentissant rapport inaugural de scientifiques, (fondateurs de l'écologie moderne regroupés sous le nom de groupe de Rome), qui allait réveiller les consciences planétaires sur les questions écologiques à travers les limites des ressources naturelles, mais aussi, la découverte des retombées de la crise de l'énergie de 1973 par le quadruplement des prix de pétrole ainsi que les risques d'une croissance économique exponentielle enclenchée depuis la révolution industrielle (deuxième moitié du XVIIIème siècle) mettant en péril les ressources non renouvelables (Rome, 1972).

Face aux limites de ce modèle productiviste des pays riches, des effets néfastes commencent à se faire ressentir (environnement affecté par les produits chimiques utilisés pour une agriculture intense, pollution au mercure au Japon, rejet de gaz toxiques dans l'atmosphère, pollutions en tout genre...). C'est dans ce contexte de la prise de conscience des limites du progrès technique, qu'apparaît le concept du développement durable, certes la formule n'existe pas puisqu'on parle alors d'écodéveloppement, mais les prémices fondatrices sont déjà en place (Brunel, 2007) :

- La conférence Biosphère de l'UNESCO (1968) avance l'idée d'un "développement écologiquement viable" en réponse au modèle de développement productiviste mis en œuvre dans les sociétés industrielles;

- La naissance en 1969 et 1971 de deux des plus puissantes Organisation Non Gouvernementale environnementales actuelles, "*Friends of the Earth*" et "*Greenpeace*" qui dénoncent le gaspillage, la pollution et la disparition des espèces. La publication de l'ouvrage de Pierre George aux éditions (Que sais-je?) intitulé « L'environnement » qui évoque la montée des pollutions de toutes natures ;

- La parution en 1972 du rapport du club de Rome, « *The limits of growth* » (Meadows, 1972), qui exhorte les pays développés à revoir leur modèle de croissance productiviste, a permis de réveiller les consciences planétaires sur les questions écologiques et leur impact sur la pérennité des ressources naturelles;

- La tenue de la première conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement humain, la même année (1972) à Stockholm, baptisée « *Une seule terre* ». Elle se clôt par une déclaration appelant le monde à mieux protéger la nature. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (P.N.U.E.) est créé; ainsi que les bases de la notion « d'écodéveloppement » :

- La prise en charge équitable des besoins de tous les hommes;
- L'autonomie des décisions et la recherche des modèles propres à chaque contexte historique, culturel et économique;
- La prudence écologique par la recherche d'un développement en harmonie avec la nature.

- Le concept d'écodéveloppement, paraissant encore trop radical aux yeux des autorités américaines, est considéré comme le précurseur et le concurrent de l'expression développement soutenable qui apparaîtra au début des années 1980, selon Ignacy SACHS ce concept représente un développement des populations par elles-mêmes, utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire. L'enjeu étant de trouver un modèle de croissance qui rend compatible le progrès social et la gestion saine des ressources et du milieu (Sachs, 1997).

- La crise de l'énergie avec le quadruplement des prix du pétrole (1973), qui montre la fragilité de la croissance occidentale et la remise en question des postulats productivistes et technocrates qui ont marqué les décennies précédentes.

Ce sont deux O.N.G. environnementales et l'agence des Nations Unis chargée de l'environnement qui intronisent le terme de développement durable: il apparaît officiellement en 1980 dans un document intitulé La stratégie de la conservation mondiale, mais c'est le rapport *Brundtland* « Notre avenir à tous », publié en 1987 qui lui donne ses lettres de noblesse. Ce concept n'a pas réussi à s'imposer immédiatement, il émerge au tournant des années 1990. En 1992, est adopté à Rio de Janeiro (Brésil), dans le cadre du 2ème sommet de la terre:

- Le programme d'action 21 ou agenda 21, texte qui définit l'objectif que doit se donner le développement durable, à savoir: concilier protection de l'environnement, efficacité économique et équité sociale (termes constituant le développement durable). Comme la plupart des questions internationales ne peuvent être traitées concrètement qu'à l'échelle locale, il est décliné «des agendas 21 locaux» qui reflètent en fait la notion de '*penser globalement, agir localement*' et mettent à l'honneur le concept de démocratie participative :

- Le texte de création de la commission mondiale pour le développement durable;
- Deux conventions, l'une sur le climat et l'autre sur la biodiversité;
- Des textes sur les forêts et la désertification.

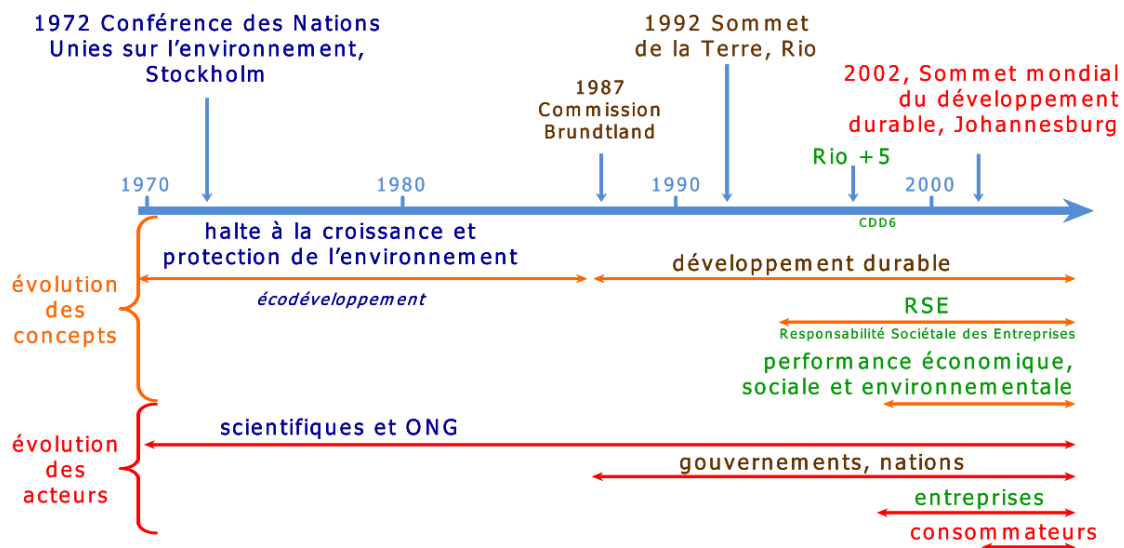


Figure 01. Axe spatio-temporel des grandes dates de la politique du développement durable
(Source Brodhag, 2004)

3. Définitions du « développement durable » :

3.1 Les définitions :

Le Développement durable est la traduction française du terme anglo-saxon «Sustainable development», apparu et mis en l'honneur en 1987 par les travaux de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (C.M.E.D), communément appelé rapport Brundtland. La définition la plus connue constitue plus un programme d'action qu'une définition: «Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacité des générations futures de répondre aux leurs» (Brundtland, 1988).

Cette définition s'appuie sur deux concepts: Celui des besoins, particulièrement ceux des plus démunis auxquels une grande priorité est à accorder, et l'idée des limitations que doit imposer nos techniques et notre organisation sociale sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Le développement durable est souvent présenté comme la recherche d'un équilibre entre trois pôles: le social, l'économie et l'environnement (Sadler B, 1990).

La notion de développement durable, considéré dans sa genèse comme un mot d'ordre international issu d'une prise de conscience d'une forme déséquilibrée et irresponsable de développement, a, au regard de l'importance et de la diversité des domaines d'intérêt, donné naissance à un brassage d'idées donnant lieu à diverses définitions :

- « Le développement durable signifie l'amélioration de la qualité de vie, tout en respectant la capacité de charge des écosystèmes sur lesquels elle repose» (UICN, 1991) ;
- « De manière générale, le concept de développement durable a pour ambition de fonder un projet à la fois politique, économique et culturel pour rendre compatible, à long terme, les exigences de l'environnement et celles de développement économique» (Camagni & Gibelli, 1997) ;
- «Le développement durable vise un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national selon les spécificités et les atouts de chaque espace régional» (relative à l'aménagement et développement durable, 2001).

A travers ces différentes définitions, il ressort que les aspects liés au développement et à la durabilité constituent le dénominateur commun qu'il y a lieu de définir, à cet effet, nous pouvons citer à nouveau Alain Miossec, Paul Arnould, Yvette Veyret, qui les ont détaillés comme suit :

▪ **Développement**

Vocable économique ou écologique. Pour les biologistes il est soigneusement distingué de croissance qui évoque un phénomène de nature fondamentalement quantitative et cumulative. Le développement lui, est un phénomène marqué certes par une tendance à la croissance mais doublée de sauts qualitatifs correspondants à des améliorations spectaculaires vers des états de structure de plus en plus perfectionnés.

▪ **Durabilité**

C'est un mot qui qualifie des pratiques écologiques, économiques et sociales, politiquement correctes : viable, soutenable, défendable, profitable, rentable, équitable, admirable, acceptable, souhaitable, désirable, valable.... Durable, évoque immédiatement la notion de temps dans une perspective constructive. Dans la gamme des temporalités, la durée possède une dimension longue qui met en perspective le fait historique. Par rapport à l'événementiel, le durable semble, dès l'abord, un gage de sérieux et de validité.

3.2 Vers une définition commune :

Le développement durable est un concept qui se situe à l'intersection de l'économique, du social et de l'environnement, c'est une démarche globale qui concilie ces trois piliers de la vie en société et établit un processus vertueux d'évolution.

Ainsi, en respectant les écosystèmes, en rendant efficient la consommation des ressources naturelles, en recherchant une efficacité économique à long terme et en intégrant la dimension sociale, il vise à garantir un développement équilibré et équitable.

Le développement durable positionne le développement social comme pivot du développement économique et de la protection environnementale, car il ne s'agit pas de privilégier l'environnement, la nature par rapport à l'homme et au développement économique. Pour s'intégrer dans cette logique, des principes conditionnent la démarche du développement durable.

4. Les trois piliers du développement durable (Hammane, 2016):

Pour envisager un développement durable, il s'agit de trouver un équilibre viable, vivable et durable entre l'efficacité économique, l'équité sociale, et la protection de l'environnement.

4.1 Pilier socioculturelle :

- Organiser la gouvernance urbaine pour l'éco-quartier :
 - S'organiser, s'entourer et piloter ;
 - Impliquer, écouter et décider ;
 - S'assurer que les objectifs fixés seront respectés et atteints ;
 - Evaluer et préparer une gestion durable ;
 - Se respecter mutuellement et progresser ensemble.
- Améliorer la cohésion sociale :
 - Inscrire le projet dans son contexte social intercommunal ;
 - Renforcer les liens sociaux ;
 - Promouvoir toutes les formes d'accessibilité à tous les habitants.

- Promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle :
 - Réduire les phénomènes de ségrégation socio-spatiale ;
 - Organiser la mixité fonctionnelle ;
 - Prévoir les équipements indispensables aux fonctions urbaines ;
 - Imposer aux opérateurs des impératifs de résultats en termes de maîtrise des charges.

4.2 Pilier économique :

- Optimiser la portée économique du projet :
 - Inscrire le projet dans la dynamique de développement local ;
 - Anticiper et encadrer l'impact économique du projet.
- Assurer la pertinence du montage financier du projet :
 - Optimiser le montage financier et le cout global du projet ;
 - Imposer des objectifs de résultats en matière de réduction/maîtrise des charges.
- Garantir la pérennité du projet :
 - Prévoir des possibilités d'évolution conjoncturelle du projet ;
 - Prévenir les risques liés au projet.

4.3 Pilier environnemental :

- Promouvoir les performances écologiques dans l'aménagement :
 - Eau : optimiser l'utilisation locale des eaux urbaines (eau pluviale, économie d'eau, traitement des eaux usées) ;
 - Déchets : prévenir la production de déchets ; optimiser les filières de collecte et de traitement des déchets ;
 - Biodiversité : promouvoir la nature en ville et ménager des coupures d'urbanisation, des trames vertes et bleues ;
 - Mobilité : maîtriser les déplacements individuels motorisés, diversifier l'offre de mobilité, favoriser les modes doux et les transports en commun ;

- Sobriété énergétique et énergies renouvelables : diversifier la production locale de l'énergie ;
 - Densité et formes urbaines : promouvoir une gestion économe de l'espace et la reconquête des zones centrales dégradées.
- Promouvoir la qualité environnementale et architecturale des formes urbaines :
 - Ecoconstruction : promouvoir la conception bioclimatique des bâtiments, mettre en place des équipements performants, maîtriser la gestion.

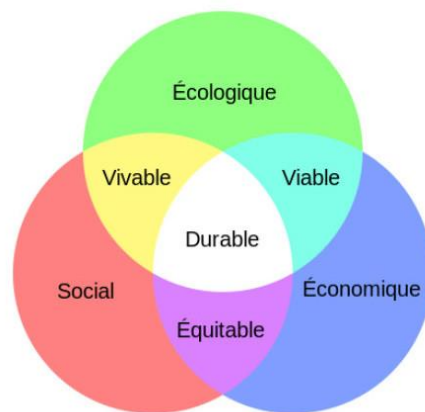


Figure 02. Les trois piliers du développement durable
(Source : <http://www.ecosynergie.com/expertises5.html>)

5. Les objectifs du développement durable : (Les dossiers FNAU.N°07, 2001)

Les objectifs du développement durable s'inscrivent dans une stratégie qui doit non seulement les concilier, mais considère qu'il y a synergie entre ces objectifs. C'est la stratégie des **3 E** : Équité, Environnement, Économique, auxquels il convient d'ajouter la gouvernance.

Ils ont été formulés de manière à s'appliquer aux territoires habités, et notamment aux territoires urbains. Ils ont aussi comme caractéristique commune de mettre l'homme et les relations entre les hommes au centre des préoccupations de développement des territoires, et ce dans un cadre planétaire. C'est-à-dire parvenir simultanément à une équité sociale (considérations et droits égaux entre citoyens), une efficacité économique (droit à l'emploi...) préservation et amélioration de l'environnement (naturel et artificiel).

- Assurer la diversité de l'occupation des territoires ;
- Faciliter l'intégration des populations ;
- Valoriser le patrimoine ;
- Economiser et valoriser les ressources ;
- Assurer la santé publique ;
- Organiser la gestion des territoires et favoriser la démocratie locale ;
- Inciter à une croissance économique préservant l'environnement de façon socialement acceptable.

6. Les enjeux du développement durable : (l'ONU, 1972)

Le 2ème sommet de la terre (Rio) a alerté l'opinion sur les conséquences de gaspillage des matières premières, l'augmentation inquiétante de l'effet de serre et la dégradation rapide des équilibres écologiques. Les engagements ainsi pris se sont concrétisés par de nombreuses mesures dans divers domaines: industrie, transport, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets et habitat.

La plupart des états se sont engagés à élaborer une stratégie nationale de développement durable. Sa mise en œuvre sera complexe car elle devra faire face aux enjeux du développement durable.

- Il faut rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques. Comment ?
 - Il faut instaurer une nouvelle pratique des décisions gouvernementales ;
 - Il faut une implication de tous les groupes sociaux-économiques. La réalisation effective des objectifs du développement durable ;
 - Il faut rééquilibrer les forces économiques entre les pays du sud et du nord. Les pays en voie de développement sont trop endettés et freinés dans leurs échanges commerciaux pour consacrer l'énergie et les moyens suffisants à l'éducation, la santé et la protection de l'environnement ;
 - Il faut créer une institution internationale chargée de faire respecter les obligations souscrites par les états.

7. Les principes généraux du développement durable (Hammane, 2016):

Les principes généraux qui fondent l'agenda 21 et les stratégies de développement durable ont été arrêtés à rio. Certains sont issus du droit moderne de l'environnement (développement durable, Quebec, 2007) .

7.1 La prévention à la source et la précaution :

Ce principe vise à la prise de mesures de prévention visant à empêcher la dégradation de l'environnement et la pollution, et pas simplement à y remédier une fois apparus. Il vaut mieux prévenir que guérir et ne pas attendre l'irréparable pour agir.

7.2 Pollueur-payeur :

Il touche à la responsabilité de celui qui dégrade l'environnement et qui en conséquence doit réparer. Il peut s'agir par exemple, comme cela se fait aux Etats-Unis depuis 1974, d'allouer des permis à des pollueurs et d'en autoriser ensuite l'échange, afin de favoriser une répartition aussi efficace que possible des efforts de dépollution en fonction des possibilités et des stratégies des firmes

7.3 La participation :

Il s'agit d'organiser une véritable participation des citoyens. Tout acteur, citoyens et tous ceux concernés par une préoccupation collective doivent prendre part à la prise de décision. Le développement durable, pour se traduire dans les faits, implique en effet une adhésion qui exige elle-même en amont information, sensibilisation, actions de formation et débat démocratique. Trois autres principes d'action politique émergent de l'agenda 21.

7.4 La rationalité :

Il ne s'agit pas seulement d'assurer une répartition équitable des avantages et des inconvénients des réalisations, mais de prendre en compte toutes les conséquences sociales des décisions. Cette dimension sociale institue la primauté de l'homme et apparaît comme une des clés pour assurer la conciliation entre l'objectif de développement et celui de protection de l'environnement.

7.5 L'intégration :

Il est question au moins de l'intégration dans le processus de développement de la protection de l'environnement. Mais surtout, le développement doit être conçu comme l'intégration d'un développement économique, social (collectif) et humain (individuel).
Renouvellement des ressources, dans le cas d'une ressource non renouvelable.

7.6 La solidarité :

Ce principe concerne les générations futures dont il convient de prendre en considération la survie et donc la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Dans cette optique, il s'agit de promouvoir une forme de développement respectant le taux de

7.7 La liberté des générations futures :

Le principe est de ne pas tout verrouiller, de laisser des marges de manœuvre pour le futur.

8. Les agendas 21 :

Les principes de la déclaration de Rio sont associés à un programme de développement pour le XXIème siècle appelé action 21 ou agenda 21, qui recommande une approche intégrée pour assurer le développement durable, selon les dimensions sociales, économiques et l'intégration des préoccupations écologiques dans les processus de prise de décision.

Le chapitre 7 du rapport de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio 1992), relatif à la promotion d'un modèle viable d'établissements humains, édicte les principes suivants (Doctissimo, 2007) :

- Un logement adéquat pour tous;
- Pour une meilleure gestion des établissements humains;
- Pour une planification et une gestion durable des ressources foncières;
- Pour une infrastructure environnementale intégrée: eau, assainissement, drainage et gestion des déchets solides;
- Pour une politique viable de l'énergie et des transports au service des établissements humains;
- Promotion d'une production durable de l'industrie de la construction.

9. Le développement durable comme une solution :

L'objectif principal du développement durable est de définir des schémas viables et de trouver un équilibre cohérent qui concilie les trois aspects économique, social, et environnemental des activités humaines

Pour mettre en œuvre une telle révolution économique, sociale et environnementale, la conférence de Rio, en 1992, a défini plusieurs objectifs.¹⁷³ Etats se sont engagés à les respecter :

- La sauvegarde de l'environnement est une nécessité impérieuse pour les générations futures ;
- Permettre le développement résidentiel durable ;
- Préserver l'équilibre entre l'espace naturel et urbanisés ;
- Favoriser une gestion durable de l'eau des déchets ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables ;
- rééquilibrer les pouvoirs entre priorités économiques et impératifs sociaux et écologiques, et ce intégrant certaines obligations envers l'environnement, dans la logique commerciale.

Conclusion :

Le développement durable est une tentative de créer un modèle de développement qui intègre à la fois l'économie, le progrès social et la protection de l'environnement. Cet objectif est né de l'idée que la qualité environnementale et le bien-être économique et social sont intimement liés et que, par conséquent, ces trois dimensions ne peuvent pas être considérées séparément.

Le développement durable devient ainsi plus qu'un simple outil de protection pour l'environnement: c'est un projet de créer un modèle de développement pouvant être soutenu à très long terme ou dans le meilleur des cas, indéfiniment.

Introduction :

Le vieillissement aura un profond impact sur les sociétés et devra retenir de plus en plus l'attention des décideurs au XXI^e siècle. Dans le monde développé, mais aussi dans de nombreuses régions du monde en développement, la proportion des personnes âgées dans la population est en augmentation rapide. Le vieillissement est une marque de la réussite du processus de développement humain puisqu'il résulte du fléchissement de la mortalité et d'une longévité accrue. Il s'agit donc d'un véritable progrès qui apporte en parallèle de nouvelles questions de société qui n'ont sans doute pas été suffisamment anticipées.

Les aspects physiologiques et psychologiques qui caractérisent l'étape de la vieillesse, rendent la personne âgée lourde de charge et crée des relations critiques entre celle-ci et l'entourage avec lequel elle vit. Cette situation amène parfois les proches de la vieille personne à opter pour son placement dans une institution qui se substituerait à leur présence, leur attention et en bref, la chaleur humaine que pouvait leur procurer la vie au sein de la famille. Dans notre pays ce phénomène est bien présent même s'il passe de façon insidieuse.

I. Qui sont les personnes âgées ?

1. Définition des personnes âgées :

Il est assez difficile de donner une définition exacte du terme « personne âgée ». Selon les bases de données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques. France), sont considérées comme âgées les personnes de 60 ans et plus.

Selon l'OMS les personnes âgées sont les plus de 65 ans. Passé cet âge on peut distinguer les notions de troisième et quatrième âge. Elles sont définies par « l'âge de la retraite après 60 ou 65 ans (on parle parfois du quatrième âge après 75 ans) » (Le grand dictionnaire terminologique (GDT), s.d.).

Nous pouvons constater que l'âge défini pour le terme de personne âgée est assez imprécis, nous pouvons donc en déduire que ce n'est pas l'âge qui permet de qualifier une personne d'âgée. Etant donné que la personne âgée n'a pas de définition précise il nous est paru intéressant de chercher la définition du mot vieillesse qui est la « période de la vie succédant à l'âge mûr que l'on situe actuellement chez l'homme à partir de l'âge de soixante-cinq, soixante-dix ans.» (CNRTL, 2005) . Grâce à ces définitions nous savons qu'une personne est considérée comme âgée, passé l'âge de 65 ans en moyenne.

2. La notion de vieillissement :

Un processus complexe, impliquant divers facteurs biologiques, psychologiques et sociaux qui modifient la structure et les fonctions de l'organisme à partir de l'âge mûr et rend difficile l'adaptation à son environnement. Le vieillissement est en partie génétique, on parle de vieillissement intrinsèque, mais il est également lié et influencé par l'environnement de l'individu et donc par son histoire personnelle.

Ces processus sont progressifs et évoluent différemment suivant l'individu par rapport à son état de santé mais surtout par rapport à son environnement social. Il est important de préciser que le vieillissement est présent dès la naissance, qu'il est graduel tout au long de la vie. Le vieillissement est un ensemble de processus, l'homme étant à la fois un être biologique et un être pourvu de raison dans un contexte social (Matt, 2011).

2.1 Le vieillissement biologique :

Il peut avoir un double sens : celui de la sénescence (expression du déroulement du temps biologique) et celui d'avance en âge (expression du déroulement du temps chronologique).

Processus commun à tous les êtres vivants, la sénescence ne s'exprime vraiment qu'après la période de reproduction. Elle se traduit par des changements morphologiques tissulaires dégénératifs et par une baisse des performances physiologiques et de certaines fonctions intellectuelles. Des facteurs exogènes peuvent aussi accélérer la sénescence, tels que les conditions de vie pénibles des personnes. Inversement, un maintien de la forme physique, un bon équilibre moral peuvent la retarder ou en limiter les conséquences.

La sénescence est donc la résultante du patrimoine génétique et des traces du parcours de vie individuel et collectif.

2.2 Le vieillissement psychologique :

Il se traduit par un déclin des fonctions intellectuelles : déclin des facultés d'attention, de concentration et des capacités mnésiques. Ce déclin peut être favorisé par un parcours de vie empreint d'une succession de crises. Lorsqu'elles ont été imparfaitement résolues, elles laissent des traces qui peuvent être réactivées en fin de vie.

C'est ainsi que pour comprendre la façon dont les personnes agissent en fin de vie, il est nécessaire de les replacer dans le contexte de l'ensemble de leur histoire de vie, en tenant compte de leur réussite et de leurs échecs.

3. Critères de classification des personnes âgées :

Toutes les sociétés classent les individus en fonction de caractéristiques socialement importantes (par exemple, le sexe et l'état civil) et toutes les classent aussi suivant l'âge. Chacune des cultures courantes pour lesquelles des données sont disponibles a au moins une catégorie de vieux. Cependant le moment chronologique spécifique auquel une personne entre dans cette catégorie varie largement parmi les différentes cultures entre 45 et 75 ans. La différence d'âge déterminant l'appartenance au groupe des vieux résulte en partie des critères utilisés par les sociétés. Quatre dimensions majeures sont utilisées, soit seules ou plus souvent en association, pour classer les personnes comme des personnes âgées :

3.1 Critères physiques :

Une société considère que les personnes sont vieilles quand elles présentent des traits physiques liés à l'âge, tels que des cheveux gris, des rides ou la perte des dents. Ces critères physiques sont cependant habituellement utilisés en association avec d'autres critères.

3.2 Critères fonctionnels :

Dans certaines sociétés, les individus sont considérés comme vieux quand ils ne peuvent plus assurer les fonctions normales du rôle d'adulte. Généralement pour les hommes c'est quand ils ne peuvent plus assurer d'activité économiques productives ; pour les femmes, c'est quand elles ne peuvent plus accomplir les tâches ménagères.

3.3 Critères symboliques :

Une personne peut être considérée comme vieille après la survenue d'un événement socialement symbolique. On retrouve souvent l'idée qu'une personne est vieille quand naît le premier de ses petits-enfants.

3.4 Critères temporels :

Cette classification est basée sur la chronologie réelle de l'âge ou, dans les sociétés organisées en fonction de l'âge sur la chronologie de son groupe d'âge.

Trois profils ont été définis pour les personnes âgées :

- Personnes âgées actives : ce sont des personnes de 55 à 65 ans, en fin d'activité professionnelle ou en préretraite ;
- Personnes âgées autonomes : qui sont des personnes de 65 ans et plus, retraitées, totalement autonomes dans la réalisation des activités de la vie quotidienne ;
- Personnes âgées fragiles ou dépendantes : les personnes âgées de 65 ans et plus, retraitées, faisant état de pathologies chroniques ou ayant un problème de santé les rendant dépendantes ponctuellement ou régulièrement d'une aide professionnelle ou de l'entourage pour la réalisation d'activité de la vie quotidienne ;

4. Les besoins des personnes âgées :

Le besoin est un état d'insatisfaction dû à un sentiment de manque. Le besoin fondamental est essentiel à l'être humain pour se maintenir en vie et assurer son bien-être. Les besoins évoluent avec l'âge et selon les circonstances. Ils peuvent être physiques et physiologiques, psychologiques et émotionnels, sociaux et culturels. Si elle est dépendante, la personne âgée ne peut pas accomplir seule les actions appropriées pour satisfaire son ou ses besoins.

La personne âgée, en institution ou à domicile, est une personne fragilisée qui mérite une attention soutenue. L'équipe d'animation avec l'équipe de soin (chacune dans son domaine) ont pour objectif de veiller à ce que l'ensemble des besoins fondamentaux de la personne âgée soient couverts (Ibrahiim, 2012).

5. La Classification générale des besoins des personnes âgées :

5.1 Les besoins physiques et biologiques :

Il s'agit de fournir un logement, de la nourriture, des vêtements et des moyens de maintenir la santé, ou il est nécessaire d'avoir une capacité financière pour les fournir. Le rôle de la famille se reflète dans la préparation du climat approprié pour satisfaire ces besoins.

Quant au rôle de la société, il apparaît dans la performance des médias et les soins aux personnes âgées et fournit les programmes et services appropriés pour les personnes âgées et leurs familles, clubs et sociétés coopératives qui facilitent l'accès aux besoins physiques et biologiques.

5.2 Les besoins sociaux :

Il y a beaucoup de différentes techniques de rédaction et différentes expériences qui ont été développées pour fournir des soins sociaux aux personnes âgées qui peuvent être identifiées dans ce qui suit :

- Créer des institutions pour les soins aux personnes âgées, leur fournir l'hébergement et la nourriture. Ce modèle s'est largement répandu dans la plupart des pays développés et ces derniers ont été en concurrence pour développer et améliorer le niveau de services fournis par les foyers des personnes âgées. C'est alors que certains d'entre eux ont atteint un niveau similaire aux excellents hôtels de classe ;
- La nécessité de connecter les différents services pour les personnes âgées qui ont une résidence avec leur famille et qui ne veulent pas vivre dans les maisons des personnes âgées. Ces services comprennent l'aide aux personnes âgées dans le travail domestique, et obtenir la thérapie physique et d'autres ;
- Les personnes âgées ont toujours besoin de renforcer leurs relations sociales parce que la vieillesse et ce qui l'accompagne comme retraite du travail et isolement d'un grand secteur de la société conduisent à l'accroissement du sentiment de solitude et d'isolement.

5.3 Les besoins économiques :

Les besoins économiques les plus importants des personnes âgées peuvent être identifiés dans :

- La nécessité d'un système qui assure que les personnes âgées aient un revenu suffisant ;
- La nécessité de développer des systèmes pour assurer la participation des personnes âgées au processus de développement et de bénéficier de son expertise dans les domaines de leur spécialisation avec la possibilité de les recycler au travail qui convient à leurs capacités physiques et mentales potentielles ;
- Il est nécessaire d'aider les personnes âgées à équilibrer les ressources et leurs besoins avec une subvention pour les coûts des services dont elles ont besoin et de les utiliser dans les efforts volontaires et les services de coopération.

5.4 Les besoins de santé :

Les personnes âgées ont besoin de soins de santé en raison de la faiblesse de leur métabolisme et de leurs capacités physiques limitées, en plus de l'atteinte de certaines d'entre elles de pathologies liées au vieillissement.

5.5 Les besoins récréatifs :

Les personnes âgées ont un long temps libre qui pourrait être utilisé pour leur bien-être, en leur apportant satisfaction et ce en participant à certaines de leurs activités préférées et à travers lesquelles ils pourront exprimer leurs sentiments, et mettre en valeur leurs talents. Comme il est impératif de tenir compte de la personnalité, des souhaits et des besoins de chaque personne âgée.

Les besoins récréatifs des personnes âgées comprennent :

- La préparation de programmes pour les sorties et voyages ;
- L'organisation de fêtes et de divertissements avec les personnes âgées ;
- L'organisation de visites vers des lieux touristiques ;
- Travailler à l'élaboration d'un programme de réadaptation des personnes âgées et de développement de leurs capacités.

5.6 Les besoins psychologiques :

Les besoins psychologiques consistent en la nécessité de préparer les personnes âgées à l'étape de la vieillesse et ce par le biais de l'élaboration de programmes de formation avant l'âge de la retraite afin de leur faire tirer profit de leur potentiel et de leur expérience.

Il est important de combler le fossé entre les générations. Tout comme il est nécessaire d'introduire les relations familiales et les droits des personnes âgées au sein de la famille dans les programmes éducatifs enseignés à différents niveaux. Et sensibiliser le public à l'importance de fournir aux personnes âgées un environnement psychologique confortable.

6. La prise en charge des personnes âgées :

La prise en charge connote une intervention visant à s'occuper d'une personne ayant des incapacités quelconque. C'est est une intervention complexe de santé qui implique toute une organisation sur plusieurs niveaux à savoir le cercle familial ainsi que professionnel. Elle est une action à la fois sanitaire et sociale dont l'objectif n'est cependant pas défini mais qui est plutôt intermédiaire dépendant de chaque situation. Car finalement la prise en charge est personnalisée. La prise en charge peut avoir deux dimensions, palliative en mettant un réseau d'aide en fonction de leur dépendance, et préventive qui est un dépistage de pathologie.

En somme, la prise en charge des personnes âgées est une institution sociale, offrant une aide qui recouvre différents aspects. Cette dernière s'est constituée comme étant l'expression de besoin de certaines institutions qui découlent justement de catégorie de personnes bien précise, afin de représenter la responsabilité de la société envers ces individus. L'institution peut être un indicateur du degré de développement et de conscience dans la société. Or, ce besoin de prise en charge est la conséquence de certains facteurs liés à la famille tels que l'absence de personnes qui prennent en charge faute de moyen financier ou autre. Donc le rôle de la prise en charge peut recouvrir la notion de stabilité sociale, psychique et franchir les difficultés auxquelles leurs familles n'ont pu faire face.

II. Les lieux de vie institutionnels pour personnes âgées :

1. Définition de l'institution :

Une institution est « une norme ou une pratique socialement sanctionnée, une valeur officielle, légale, un organisme visant à les maintenir. » (le Larousse , 2015).

En sociologie, une institution est généralement une structure sociale pérenne constituée d'un ensemble de tâches, règles et conduites entre les personnes (ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET DE PRISE EN CHARGE).

Il existe différents lieux de vie institutionnels en Algérie ; les établissements et les centres d'accueil de la petite enfance, Les établissements pour enfants assistés, les établissements spécialisés de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, Centres nationaux d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences ; les foyers pour les personnes âgées, etc.

Les pratiques à l'œuvre dans ces différentes institutions varient considérablement en fonction du public accueilli : culturelle, médicale, de surveillance. Toutefois tous ces lieux de vie ont en commun d'accueillir des personnes, de les héberger, de les accompagner d'une manière spécifique et d'en prendre la responsabilité. La présence de l'institution exerce d'une manière ou d'une autre un contrôle sur les individus qu'elle héberge afin de s'assurer de leur sécurité, et de leur offrir un cadre de vie décent. Que ce contrôle soit bienveillant ou invasif, il peut parfois entraîner une privation de liberté des personnes.

Un lieu de vie géré par une institution est un espace d'une grande complexité en raison de la superposition de ses fonctions qui génère nombre de conflits d'usages : il est à la fois espace de vie pour une catégorie de personnes qui ont à priori quelque chose en commun et en général un besoin d'accompagnement, un espace de travail pour des professionnels en charge dudit accompagnement, et un espace de visite pour des proches et parfois, aussi, espace de fin de vie.

2. Etablissement d'accueil des personnes âgées :

Les établissements spécialisés des personnes âgées sont des établissements publics à caractère administratif, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, ils sont chargés d'accueillir les personnes âgées démunies et/ou sans attache familiale, et d'en assurer une prise en charge médico-psycho-sociale adaptée, et contribuent à l'insertion ou réinsertion de la personne âgée isolée dans un ou son milieu familial (ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET DE PRISE EN CHARGE).

3. Aperçus historique sur les établissements d'accueil pour personnes âgées :

En Europe, et au XVe siècle, les maisons de vieillesse ont été construites en tant que nouveau type de bâtiments, utilisés comme abris pour loger et nourrir les personnes âgées pauvres et les démunis. Leur construction et leur financement sont assurés par des nobles et des commerçants seniors pour des motifs humanistes ou d'apparence.

Cependant, ces maisons manquaient des soins de santé nécessaires pour leurs résidents et leurs conceptions s'opposaient aux faibles capacités physiques et cognitives des personnes âgées, car contenant plusieurs obstacles architecturaux pouvant limiter leur capacité à répondre aux exigences et aux besoins des personnes âgées.

Cette situation a persisté au cours des siècles suivants et jusqu'au début du XXe siècle, qui a vu une attention remarquable portée aux personnes âgées en raison de l'augmentation constante de leur nombre dans les sociétés occidentales en raison de l'amélioration de l'espérance de vie. Cela a conduit à l'intensification d'études et de recherches liées à la qualité des bâtiments pour les personnes âgées en général. Ce qui a conduit, à la fin du siècle dernier, à l'émergence d'un type innovant présentant une absence d'obstacles et une meilleure adéquation aux besoins des personnes âgées, qu'ils soient de vie, de santé, sociaux ou psychologiques.

4. Classification des centres de soins pour personnes âgées :

Selon l'OMS (l'Organisation Mondiale de Santé), les services gériatriques sont classés en quatre catégories :

- Hôpitaux ;
- Dispensaires ;
- Maisons pour personnes âgées :
 - Maison d'hébergement pour personnes valides ;
 - Maisons pour les retraités ;
 - Maisons de repos.
- Résidences spéciales ;
 - Résidences ;
 - Maisons pour personnes âgées pouvant effectuer des tâches ménagères.

5. Les types des établissements d'accueil des personnes âgées dans les pays occidentaux (Ibtissam & Fayrouz, 2015):

Trois familles d'établissements, trois types de réponse aux besoins des personnes âgées. Même si tous les établissements accueillent des populations souvent très proches, les réponses apportées en termes d'accueil, d'équipement, de soins ou de services sont très variées. Mais les différents types de structures se en charge. Surtout par leur conception de prise en charge

5.1 Les établissements sanitaires :

Ils peuvent être :

5.1.1 Des services de soins et de rééducation (SSR) :

Ils accueillent pour une durée limitée (maximum 3 mois par an) des personnes nécessitant des soins de rééducation suite à une pathologie aigue et à une hospitalisation.

5.1.2 Des unités de soins de longue durée (USLD) :

Elles accueillent des personnes ayant perdu leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante et des traitements médicaux d'entretien. Dans leur majorité, elles sont rattachées à un établissement hospitalier.

5.2 Les établissements médico-sociaux :

Les établissements médico-sociaux désignent une personne morale publique ou privée, bénéficiant de fonds publics pour remplir une mission de service public.

En gérontologie, les EHPA (D) (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) regroupent désormais l'ensemble des établissements médico-sociaux ou de santé qui accueillent des personnes âgées de façon permanente, temporaire, de jour ou de nuit, dépendantes ou autonomes.

Les différents lieux d'accueil existant :

5.2.2 Les maisons de retraite non médicalisées (EHPA) :

Qui ont pour mission d'accueillir collectivement des personnes âgées valides ou en perte d'autonomie légère et proposent des services collectifs obligatoires.

5.2.3 Les maisons de retraite médicalisées pour personnes âgées dépendantes (EHPAD):

Accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie et désorientées.

5.3.3 Les foyers-logements :

Qui sont des ensembles de logements autonomes assortis de services collectifs dont l'usage est facultatif. Ce sont des établissements qui sont considérés comme substitut de domiciles. Ils peuvent accueillir des personnes en perte d'autonomie dans certaines conditions.

5.3.3 Les petites unités de vie :

Qui sont des lieux d'accueil qui ne peuvent pas excéder 24 résidents. Leur projet est de maintenir une vie comme dans un domicile ordinaire tout en partageant une vie communautaire choisie.

5.3.5 Les Maisons d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) :

Sont des petites unités de vie non médicalisées limitées à moins de 25 résidents. Elles sont inscrites dans une politique de logement social et leur projet a pour l'objectif d'offrir un « vrai chez soi » aux personnes âgées qui vivent dans l'aire géographique voisine, commune ou communauté de communes.

5.3.5 L'hébergement temporaire :

Qui accueille des personnes ayant besoin d'un soutien temporaire en raison, par exemple, d'une absence momentanée de l'aide familiale ou de voisinage ou bien d'un problème de fragilité particulière comme une hospitalisation etc.

5.3 Les établissements publics :

Ils peuvent être autonomes, c'est-à-dire qu'ils ont un budget propre, ou rattachés à un établissement sanitaire comme un hôpital ou encore à une collectivité territoriale comme une commune ou un département.

En Algérie, un seul type d'institution est réservé à ces personnes. Ce sont les maisons pour personnes âgées et handicapées, réparties dans tout le territoire.



Figure 03. La distribution des foyers des personnes âgées en Algérie
(Source : <http://www.msnfcf.gov.dz>)

6. Le placement en institution :

Les proches de la personne âgée ont parfois recours au placement de celle-ci dans une institution, par mesure de protection pour la personne elle-même ou de son entourage après avoir épuisé toutes les solutions possibles.

6.1 Conditions de placements en Algérie :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes âgées vivant seules à domicile ou dans un milieu familial nécessitant une assistance et un accompagnement socio- psychologique appropriés ;
- Les personnes âgées non atteints de troubles psychologiques aigües ;
- Les personnes âgées ne souffrent d'aucune maladie grave et contagieuse ;
- Les personnes âgées ayant un revenu suffisant en situation de difficulté et/ou sans attache familiale ;
- Les personnes âgées qui sont placés dans des familles d'accueil.

6.2 Les difficultés possibles à l'entrée :

6.2.1 Les difficultés possibles pour la personne âgée :

L'institution constitue un changement de lieu de vie pour la personne âgée. C'est la rupture dans le projet de vie car, lors de cette entrée, la personne âgée est confrontée à de nombreux deuils (santé, autonomie, perte du pouvoir de décision, habitation), à la peur de l'inconnu, à la crainte d'éloignement des proches et de solitude.

L'entrée en maison d'hébergement peut, au contraire, représenter pour certains un soulagement du fait de ne plus se sentir seul, de ne pas être dépendant de son entourage, souvent insatisfaisant, ou parfois même, maltraitant, et de se sentir en sécurité.

6.2.3 Les difficultés possibles pour l'entourage :

L'entourage, lui aussi, peut rencontrer une série de difficultés lors de l'entrée en institution d'un de ses membres. Des sentiments de culpabilités peuvent apparaître, dus au fait de placer et de « ne pas pouvoir tenir ses promesses » de s'occuper soi-même de cette personne.

L'entrée en institution d'une personne de sa famille, a aussi un effet miroir et peut renvoyer aux propres craintes de la personne à l'origine du placement : son vieillissement.

7. L'accueil au sein de l'institution :

Le moment de l'entrée dans l'institution est très délicat, il peut être vécu de façon traumatique par le sujet, selon les circonstances, l'accueil et surtout l'attitude du personnel ou de la personne accueillante.

C'est un moment embarrassant aussi pour le proche ou la personne à l'origine du placement. Les reproches de la personne placée accentuent le sentiment de culpabilité chez celle-ci, qui se livre alors à une argumentation sensée justifier et rassurer la personne placée. L'infirmière ou les membres du personnel interviennent également pour l'aider. Tous ces propos font certes rappeler au sujet placé qu'il est un fardeau, un malade et même un handicapé.

C'est aussi le moment où la vieille personne rompt avec sa vie antérieure, avec le départ de son proche. Sa première rupture fut celle des liens professionnels en prenant sa retraite, et a été suivie d'un rétrécissement des sorties et des activités depuis déjà quelque temps.

Désormais, il est pensionnaire dans une institution dont il devra suivre le règlement interne, qu'on lui imposera dès la première rencontre. On lui montre sa chambre, son lit et son armoire, c'est son nouvel espace de vie.

Le nouveau résident ressent cette situation comme un emprisonnement, une trahison de la part de ses proches ou de la personne à l'origine du placement et refuse ce milieu étranger, clos et froid au niveau des relations.

Conclusion :

L'institution, en tant que lieu de vie doit assurer à ses résidents leur bien-être et le respect de leur dignité. A cette fin, elle doit développer et établir un projet de vie convainquant et promoteur qui leur sera proposé lors de l'entrée en institution. Il insistera sur les éléments importants permettant à ses habitants, de s'intégrer dans la vie de l'institution, de se divertir et de trouver leur identité dans l'établissement. Ce projet doit intégrer leurs souhaits, besoins et leurs désirs, et impliquer tous les partenaires de la vie communautaire : les membres du personnel et l'entourage.

Ce projet de vie va donc inclure toutes les actions ou activités qui pourraient stimuler l'autonomie et l'indépendance des résidents, lutter contre l'isolement et les risques de dépendance. Il doit également faire l'objet d'une évaluation annuelle en collaboration avec le personnel et le conseil des résidents, afin de vérifier son existence et son efficacité sur le terrain.

Introduction :

L'espace urbain et architectural peut être pour la personne âgée une ressource ou une contrainte. Il peut favoriser son indépendance et sa qualité de vie ou au contraire accentuer ses déficiences et l'isoler. Une architecture bien conçue permet de conserver un maximum d'autonomie et peut avoir un effet thérapeutique. Elle doit pouvoir favoriser un cadre de vie domestique (et non hospitalier), assurer un lien (visuel, social...) avec l'extérieur, offrir une liberté de mouvement tout en assurant la sécurité, faciliter l'orientation et le repérage, stimuler les sens...

Pour cela, au-delà de la seule « adaptation technique », la forme des espaces, la lumière naturelle, les vues, les couleurs, les matériaux... toutes les composantes du projet architectural interviennent. Pour les établissements d'accueil, il est essentiel d'associer les utilisateurs, ou à minima un groupe d'experts et spécialistes conseils pour la programmation.

1. Les principes de base à considérer dans les établissements d'accueil des personnes âgées (Ibrahiim, 2012) :

- La taille de l'institution doit être la plus petite possible : plus la taille de l'institution est petite, plus le niveau de service est élevé et, si nécessaire, elle peut être de taille moyenne;
- Créer une cour appropriée, avec des sièges et des parasols, et la plus grande superficie est cultivé avec des espaces verts ;
- Le site devrait être dans une zone saine et calme, facile à transporter et près des zones urbaines ;
- La conception du bâtiment doit être considérée comme l'attribution d'une pièce pour chaque résident ou le groupe de quelques résidents et attachée à celle-ci par une salle d'eau ou la mise en commun tous les trois ou quatre dans une aile indépendante avec un sanitaire collectif ;
- Les soins médicaux reçoivent une attention particulière dans ces établissements en plus d'autres aspects des soins ;
- Le mobilier devrait être le type prédominant dans les maisons afin de créer autant que possible l'atmosphère de vie familiale.

2. L'importance du site (Dehan, 1999) :

La localisation du l'établissement d'accueil joue un rôle important pour éviter l'isolement, permettre aux personnes âgées de participer à une vie sociale élargie, vivre avec les autres. Idéalement, elle est situé en centre-ville ou centre-bourg, près de lieux d'animation (école, médiathèque, commerces...) et des transports en commun. Pour renforcer le lien tant visuel que d'usage avec l'environnement urbain, il est souhaitable que les structures d'accueil ne soient pas dissimulées mais clairement identifiables, ouvertes sur la ville avec un accès direct depuis l'espace public. Pour que les personnes âgées profitent au mieux de cet environnement urbain, les espaces et équipements publics, les transports, les commerces doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3. Un environnement et une architecture adaptés :

3.1 L'espace extérieur :

L'espace extérieur privatif (balcon, terrasse, jardinet...) est très apprécié par la majorité des habitants, quel que soit leur âge. Pour la personne âgée, qui sort peu et est moins mobile, il est encore plus important. Il permet d'être en contact avec les éléments extérieurs : l'air, le soleil... de disposer de quelques plantes ou fleurs...

1.2.1 Le balcon :

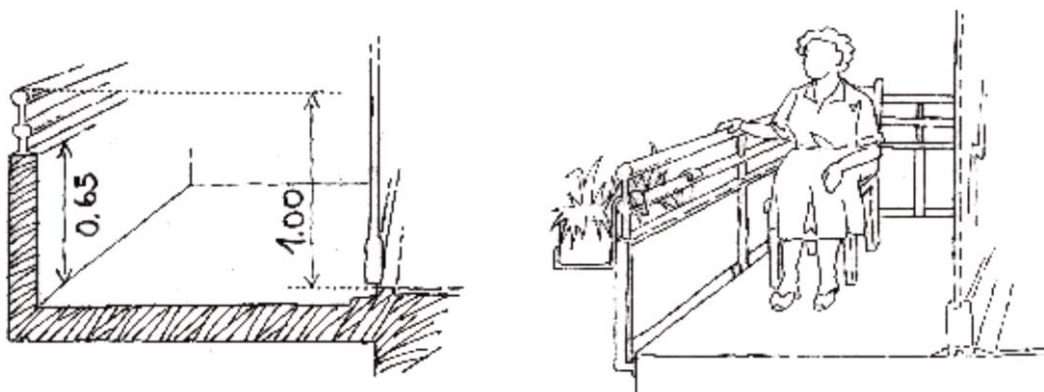


Figure 04. Le balcon offre un prolongement extérieur de la chambre
(Source : Directives le standard suisse en matière de conception architecturale)

C'est un lieu où elles peuvent, sans aide et sans grands efforts, prendre l'air et le soleil, observer à la vie sociale ou s'occuper de plantes. Suite à une conception inattentive, un seuil surélevé peut se révéler être un obstacle insurmontable ou une source d'accidents pour les personnes âgées. L'étanchéité d'une porte sans seuil donnant sur le balcon sera obtenue comme suit: choix de portes éprouvées étanches aux projections d'eau, détails et exécution soignés, protections contre les intempéries (par ex. avant-toit), pente suffisante, écoulement de l'eau assuré (pas de bord autour du balcon au niveau du sol), caniveaux ou grilles.

Au niveau de l'attique, on réduira la différence de niveau entre intérieur et extérieur par des éléments constructifs et des isolations adéquats.

2.2.1 Le jardin :

Le jardin, privé ou collectif, aménagé pour l'accessibilité, permet de se promener, de garder son corps en mouvement, de faire un peu d'exercice avec des aménagements spécifiques (parcours de motricité, espace de repos avec bancs...). Il est aussi stimulant pour les sens : air, couleurs, parfums, textures...

Dans les lieux d'accueil spécialisés, le jardin peut être le support d'aménagements et d'activités à vertu thérapeutique, bénéfiques en particulier aux personnes souffrant de déficiences cognitives (diminution des capacités de réflexion, concentration, mémorisation..) : jardins des parfums, jardins sonores, activité de jardinage, de cueillette...

Le jardin collectif peut aussi être un jardin public, ouvert à tous, facilitant les liens sociaux, le mélange des générations. Le lien visuel entre l'établissement d'accueil des personnes âgées et le jardin est également important pour garder contact avec la nature, en particulier pour les personnes les moins mobiles (Cahuzac, 2014).

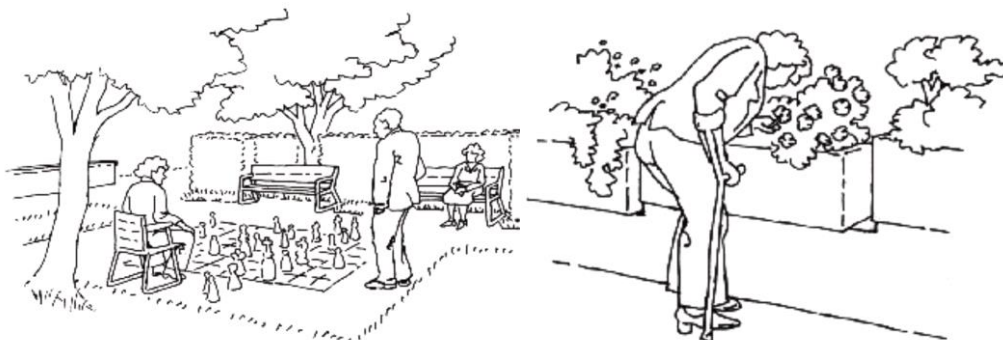


Figure 05. Le jardin, un lieu de partage et loisirs
(Source : Directives le standard suisse en matière de conception architecturale)

3.2 Les espaces partagés :

Dans les établissements pour personnes âgées, le hall et les circulations prennent une importance particulière. Plus que de simples lieux de passage, ce sont des lieux de vie.

3.2.1 Hall d'accueil :

L'espace d'accueil est à la fois la vitrine de l'établissement et un lieu très apprécié des résidents pour son animation. Bien conçu, il devient un lieu de séjour, de rencontre, de convivialité informelle entre résidents, visiteurs, personnel.

Largement ouvert sur l'extérieur (vue, éclairage naturel), il doit être suffisamment grand pour y installer fauteuils, tables... Pour les personnes dépendantes peu mobiles. L'espace d'accueil peut intégrer certains services urbains (kiosques, boutiques). Il peut alors devenir un espace convivial présentant une certaine urbanité sous forme de place ou de rue interne sur laquelle peut s'ouvrir aussi la cafétéria, le restaurant...



Figure 06. Maison de retraite « Les Genêts » à Illiers-Combray
(Source : Cahier de l'AUE 2014)

2.2.3 Le couloir :

- Une attention particulière doit être apportée aux distributions pour encourager les résidents à quitter leur chambre et à se déplacer ;
- Le « couloir-type » desservant de part et d'autre des logements n'est pas adapté aux lieux d'accueil des personnes âgées. Il est générateur d'anxiété, de désorientation... ;
- Les circulations doivent pouvoir offrir des parcours, des itinéraires agréables et sécurisants permettant aux résidents de faire un peu d'exercice en marchant, ou de déambuler pour ceux qui en éprouvent le besoin ;

- Certains établissements d'accueil des personnes âgées, offrent une niche dans le mur devant chaque chambre, permettant à chaque résident de personnaliser son entrée avec des fleurs, des photos ou des souvenirs. Le couloir se transcende ainsi en une véritable rue entre maisons ;
- Le couloir peut être supprimé, en intégrant les circulations aux pièces de vie commune. Il peut aussi devenir un lieu de vie à part entière, se dilatant pour offrir des espaces de repos, des dégagements devant la porte des logements, des paliers et des espaces devant les ascenseurs - lieux de rencontre privilégiés - suffisamment confortables (Bohn, 2014).



Figure 07. EHPAD « Hector Berlioz » à Bobigny
(Source : Cahier de l'AUE 2014)

3.2.3 Les escaliers :

Si les escaliers peuvent être considérés comme des espaces de rééducation qui favorise le maintien de la force musculaire, ils restent rarement empruntés sur plus d'un étage par les résidents. Pour encourager les résidents à effectuer plus souvent cette activité bonne pour leur santé, l'escalier doit être centralisé, bien éclairé, bien balancé et avoir des paliers fréquents.

Sur les paliers, on peut placer un siège pour permettre de se reposer. Des mains-courantes doivent être placées de chaque côté. Aucun meuble ni aucune décoration ne doivent être déposés dans l'escalier, sous peine de faire trébucher ceux qui l'empruntent. L'espace compris entre la volée d'escalier et le mur doit être suffisamment petit pour qu'un pied ne puisse pas s'y glisser. Un contraste marqué entre l'escalier et le mur accroît la sécurité. Les contremarches doivent être pleines pour éviter aux résidents de se prendre les pieds dedans ou de trébucher et tomber.

On peut toutefois avoir une légère avancée du nez de marche pour accentuer l'ombre sur la marche du dessous et la rendre plus lisible. Cela peut aussi se faire en optant pour un nez de marche de couleur différente pour attirer l'attention et permettre de bien comprendre les volumes.

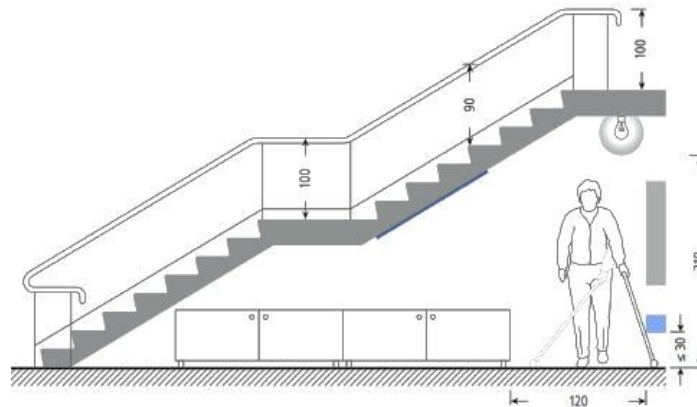


Figure 08. Mesures constructives pour la prévention des chutes dans les établissements
(Source : L'habitat des personnes âgées Déconstruire l'EMS)

3.2.4 L'ascenseur :

L'ascenseur doit avoir des mains-courantes de chaque côté pour permettre de s'y reposer, et doit être équipé d'un tableau de contrôle à gros boutons pour les personnes malvoyantes. En outre, il faut prévoir au minimum deux ascenseurs, pour qu'il y n'y ait pas de problèmes de circulation en cas de panne ou de maintenance d'un ascenseur (Devaux & Rissel, 2015).

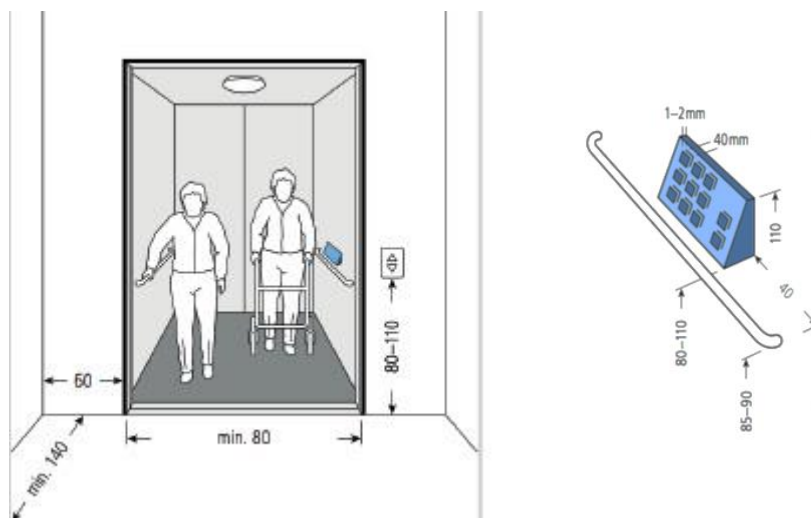


Figure 09. Main-courantes de chaque côté de l'ascenseur et tableau de contrôle
(Source : L'habitat des personnes âgées Déconstruire l'EMS)

3.3 Les espaces dédiés à la vie commune en établissement :

Pour des personnes dont l'activité est souvent très réduite et qui passent beaucoup de temps assises, les espaces de vie communautaires sont particulièrement importants. Par leur conception, ils apportent confort et stimulation, et favorisent les échanges entre les résidents ainsi qu'une ouverture sur l'extérieur.

Tout l'intérêt du l'établissement d'accueil réside dans la possibilité d'interagir avec d'autres personnes, qu'il s'agisse des autres résidents ou du personnel, et donc d'éviter l'isolement. Il est donc particulièrement important de veiller à ce que ces espaces collectifs soient bien conçus, agréables et confortables, mais aussi du point de vue de leur implantation facilement accessibles afin d'encourager les résidents à quitter leur chambre.

3.3.1 La salle à manger, centre de la vie collective :

Le repas collectif a une fonction sanitaire car il permet d'assurer l'équilibre diététique des résidents. Toutefois il s'agit surtout d'un élément clef du développement des sociabilités.



Figure 10. Salle à manger lumineuse prolongée par une large terrasse, Résidence « Jeanne d'Arc » à Janville (Source Cahier de l'AUE 2014)

Ainsi, même dans les établissements où les résidents peuvent choisir de manger dans leur chambre s'ils préfèrent, le service de restauration est toujours très utilisé. En effet, même les personnes plus dépendantes qui préfèrent rester allongées dans leur chambre toute la journée vont souvent faire l'effort de se déplacer pour le repas afin de profiter d'un moment de convivialité et de profiter de l'occasion pour faire un peu d'exercice et sortir de leur chambre.

Si la salle-à-manger tient aussi lieu de salle polyvalente il faut privilégier des partitions mobiles faciles à enlever et à installer afin de pouvoir facilement recréer un seul grand espace. Toutefois, la solution souvent privilégiée est de mettre en place des salles-à-manger réparties dans les unités. Dans certains cas une salle-à-manger principale accueille les résidents qui le

souhaitent (généralement ceux en relativement bonne santé) et des personnes extérieures : famille ou amis du résident, mais aussi dans certains cas le grand public.

En ce qui concerne l'aménagement, il faut prendre en compte la nécessité de contact social différente selon les cas : les personnes âgées sont souvent assises par groupe de deux, quatre ou six personnes mais il est bon de prévoir aussi quelques tables individuelles pour celles qui souhaitent manger seules tout en restant en contact avec la collectivité. Des prolongements extérieurs sous forme de terrasse équipée de tables et de parasols peuvent aussi permettre aux résidents de profiter des beaux jours. Dans ce cas, il faut veiller à ce que la terrasse soit parfaitement accessible à niveau, sans aucun seuil.

Afin de rendre la salle-à-manger accessible à tous, il est nécessaire de disposer de surfaces de stationnement et de manœuvre suffisantes, adaptées au nombre de résidents et destinées aux fauteuils roulants et aux déambulateurs. Pour permettre aux résidents de se lever seuls en s'aidant de leur déambulateur, il faut prévoir les surfaces de stationnement à proximité des sièges. Les surfaces de manœuvre entre les tables peuvent se chevaucher, mais doivent être suffisamment grandes et toujours dégagées. Et aussi, les cannes utilisées par les résidents pour se déplacer jusqu'aux tables peuvent faire trébucher et tomber quelqu'un si on les laisse posées par terre : on peut pour éviter cela prévoir des fixations pour les aides à la marche à proximité des tables. Les cannes doivent pouvoir être fixées de manière à être faciles à saisir au moment de repartir (Devaux & Rissel, 2015).

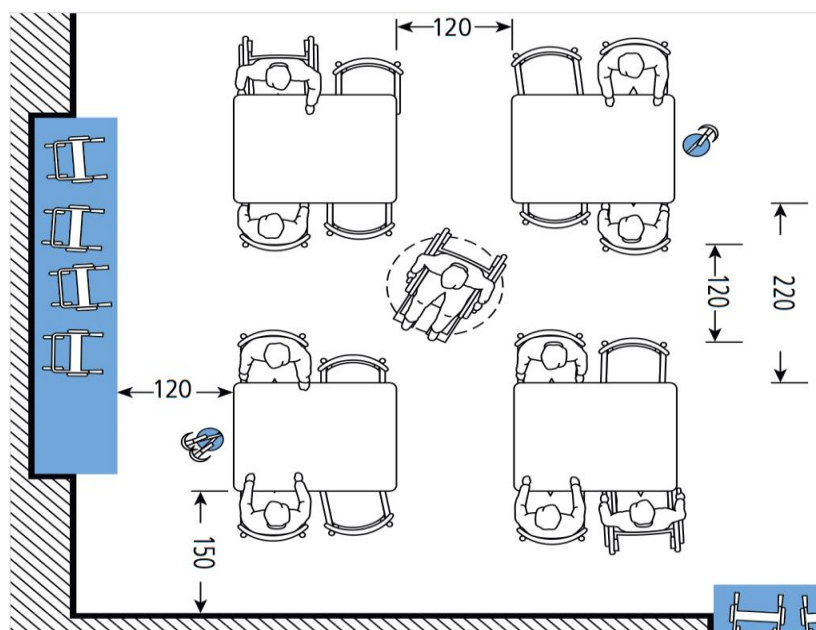


Figure 11. Exemple de disposition des tables avec dimensions
(Source : L'habitat des personnes âgées Déconstruire l'EMS)

3.3.2 Des salons et salles d'activités : s'approprier l'espace pour faciliter l'interaction :

Des locaux communs, comme un séjour, un atelier de bricolage, une bibliothèque ou un espace de bien-être, peuvent valoriser l'immeuble et encouragent les activités sociales. Sans être indispensables, ils favorisent les contacts. Pour qu'ils remplissent leur fonction et soient utilisés, ils doivent être attrayants et situés à un endroit central

Ces espaces sont particulièrement importants car ils permettent aux résidents d'entretenir des relations sociales, de se divertir et de se détendre. Les activités, qu'il s'agisse de sessions de bricolage, de lectures, ou d'activités musicales par exemple, sont très importantes dans la vie des résidents car elles permettent de les occuper et de les maintenir en éveil.

Pour ces activités, des salles dotées de l'équipement approprié doivent être mises à disposition. Une salle polyvalente (qui peut être la salle-à-manger ou une salle séparée) permet d'accueillir des événements importants. Une ou plusieurs autres salles moins importantes peuvent accueillir les autres activités. Une salle servant de lieu de culte peut permettre d'assurer les offices des différentes confessions. Elle peut prendre la forme d'un véritable lieu sacré ou celle plus neutre d'une salle banalisée pour mieux répondre à sa vocation œcuménique.

3.4 L'espace privatif dans un établissement d'accueil :

L'espace privatif ne doit pas être seulement un espace de repos mais un lieu de vie permettant des activités telles que lire, écrire, recevoir sa famille ou ses amis.

3.4.1 Les chambres :

Pour un résident, la chambre représente avant tout le véritable lieu d'intimité, de repli et d'individualité. On l'a vu, les personnes arrivant à l'établissement d'accueil n'ont souvent pas l'habitude d'une vie communautaire, et la chambre est donc pour elles comme un refuge où se retrouver seul. Toutefois, il s'agit d'une chambre de la structure d'accueil et non de maison : elle n'offre pas un complet repli car elle souffre de l'intrusion de tiers : personnel infirmier, aides-soignants, personnel de maison. La chambre a donc un statut particulier car il ne s'agit pas d'une chambre de maison, mais elle a tout de même un statut différent d'une chambre d'hôtel ou d'hôpital du fait de la durée du séjour beaucoup plus importante. De fait, il lui est souvent possible de l'aménager à son goût, avec ses effets personnels et ses meubles pour devenir un "chez-soi".

Pour accentuer l'impression de "chez-soi", la chambre peut intégrer les différents éléments faisant référence à la sphère domestique : l'espace d'entrée, soit le pas de la porte et éventuellement un petit couloir d'entrée, l'espace de séjour, soit un lieu d'accueil et de convivialité, l'espace de sommeil et de repos, l'espace de rangement des effets personnels et l'espace des soins du corps et de disposer d'un peu de mobilier personnel. L'intégration d'une kitchenette permet de préparer un thé pour les visiteurs, un petit déjeuner... Ces activités domestiques sont particulièrement importantes pour préserver une part d'autonomie et de dignité. Ces différentes structures sont plus ou moins intégrées et séparées selon les cas, avec le séjour et le lit souvent organisés en un seul espace.

L'espace privatif doit être étudié très précisément dans tous ses détails car il doit répondre à des contraintes d'adaptation dans une surface réduite.

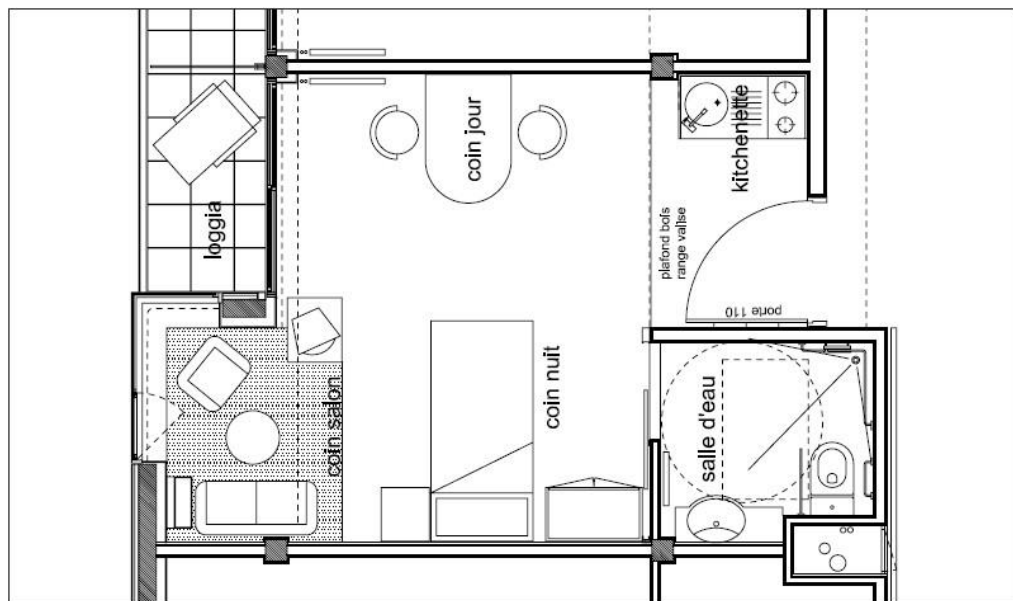


Figure 12. L'espace privatif de 25 m² est aménagé tel un petit studio, avec une kitchenette, un coin salon, un balcon et bénéficie d'une façade largement vitrée (Source Cahier de l'AUE 2014).

3.4.2 Salles de bain et sanitaires :

Si en l'établissement d'accueil des personnes âgées, les habitants n'ont pas forcément besoin d'aide à la toilette, les sanitaires doivent être adaptés en prévision d'une éventuelle baisse des capacités physiques dans le futur et pour d'autres résidents futurs plus mal en point. L'utilisation de salles de bains individuelles diminue au profit de petites salles de bain dans chaque chambre, comprenant des toilettes et un lavabo, et des douches et baignoires collectifs.

3.4.2.1 Les sanitaires :

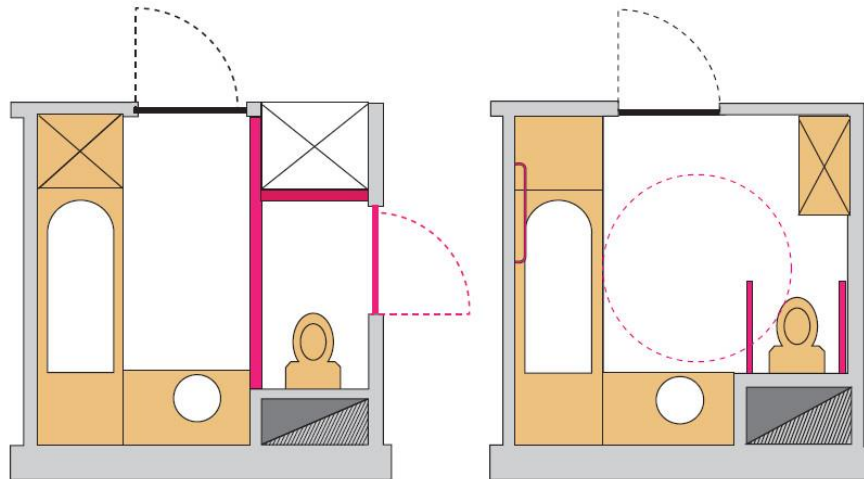


Figure 13. Exemple d'adaptation de la salle de bains et des toilettes, schéma de gauche avant travaux, schéma de droite après travaux (Source : Cahier de l'AUE 2014).

Il faut tenir compte des capacités physiques diminuées des résidents lors de la conception des sanitaires : pour les rendre plus faciles à repérer par une personne malvoyante, les toilettes doivent se distinguer du revêtement des murs et du sol par un contraste de luminosité et de couleurs. Ils devraient être placés de façon à préserver la sphère intime même quand la porte reste ouverte. Il faut respecter les dimensions prescrites pour la profondeur entre le mur et le bord avant de la cuvette des WC et la distance minimale entre l'axe et le mur latéral. Dans le cas d'une toilette dans une chambre privative, la hauteur du siège des WC doit être contrôlée à chaque fois qu'une chambre est réattribuée pour l'adapter au mieux aux besoins de l'occupant (Devaux & Rissel, 2015).

- Il faut prévoir, d'un côté au moins, suffisamment de place pour les transferts depuis un fauteuil roulant ou pour un soignant. Il faut aussi veiller à ce qu'il y ait des dispositifs d'appui à proximité des WC, au minimum une poignée de maintien en forme de «L» accrochée à la paroi sur le côté.

- Des sanitaires collectifs doivent bien sûr être prévus à proximité de tous les espaces collectifs : salons, salle-à-manger, salles d'activités... .

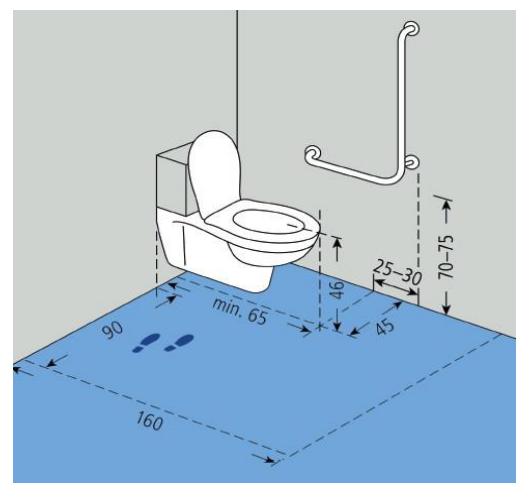


Figure 14. Dimensions nécessaires pour une toilette (Source : L'habitat des personnes âgées Déconstruire l'EMS)

3.4.2.2 Les salles de bains :

Les blocs de douche et de bains doivent eux aussi bénéficier d'une attention particulière: la surface réservée à la douche est plus facile à reconnaître si elle se distingue du reste du sol par un contraste de luminosité et de couleurs. On doit pouvoir y accéder sans passer de ressaut ou de marche les résidents ont souvent de la peine à grimper dans une douche traditionnelle et cet exercice peut s'avérer dangereux. Par conséquent la douche doit se constituer d'un siphon de sol à niveau, avec une pente très faible (maximum 2%) pour l'écoulement des eaux. Il doit être placé de façon à ce qu'un tabouret de douche puisse y être posé et garantir une bonne stabilité.

Le revêtement de sol doit être antidérapant, même lorsqu'il est mouillé. Enfin, il faut qu'il y ait, au moins d'un côté, suffisamment de place pour les transferts depuis un fauteuil.

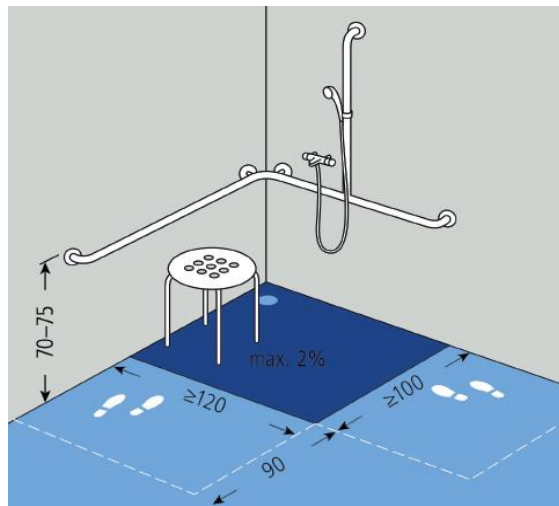


Figure 15. Dimensions nécessaires pour une douche
(Source : L'habitat des personnes âgées Déconstruire l'EMS)

Pour les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas prendre de douche, il y a aussi la possibilité de prendre un bain dans une baignoire adaptée. La baignoire pose un problème particulier : en effet, il est souvent difficile pour une personne âgée de rentrer dans la baignoire. Si installer des poignées aidant à se relever et une barre horizontale fixée au mur peuvent suffire pour des personnes légèrement dépendantes,

Il existe différentes solutions permettant à ces personnes dépendantes de prendre des bains. Les baignoires à portes étanches rendent l'entrée dans le bain très simple.

3.5 Espaces médicaux (Dehan, 1999):

3.5.1 Bureau du responsable :

Chaque responsable d'unité (surveillante en chef, maîtresse de maison) dispose d'un local où travailler et recevoir les patients ou leur famille en toute confidentialité. Ce bureau est généralement implanté près de l'accès à l'unité et dote de grands vitrages sur les circulations pour permettre un contrôle naturel des passages.

3.5.2 Bureau des intervenants extérieurs :

Un bureau complémentaire peut être mis à la disposition des prestataires extérieurs (psychologue, psychiatre, infirmier psychiatrique, kinésithérapeute, assistante sociale).

3.5.3 Cabinet médical :

Le cabinet médical comprend trois ou quatre espaces : une zone d'attente, le bureau du médecin, une salle d'examen et, dans les grands établissements, un secrétariat. L'espace d'attente est doté de quelques sièges et de plusieurs places pour les fauteuils roulants. La salle d'examen, équipée d'une table d'examen et d'une paillasse avec évier, comprend un espace de déshabillage délimité par une cloison partielle formant écran et utilisable par les personnes en fauteuil roulant

3.5.4 Salles de soins :

Les salles de soins sont en général équipées d'un plafond acoustique, d'un éclairage de haut niveau, d'une table d'examen, d'une paillasse avec évier et d'un lavabo de type clinique avec stérilisation d'eau. Pour ce dernier, une robinetterie avec commande d'eau au coude ou au poignet est recommandée. Les fluides médicaux (vide et oxygène) sont à prévoir, ainsi que les branchements électriques nécessaires aux appareils de soins et de contrôle

3.5.5 Poste infirmier :

Le poste infirmier comprend le bureau du personnel soignant et la salle de préparation des soins, ainsi qu'une zone de détente pour le personnel soignant. Il peut se composer d'un volume unique redivisé par une cloison vitrée.

Dans le bureau du personnel soignant une salle de garde ou salle de transmission dans le secteur sanitaire que sont rangés les dossiers médicaux des pensionnaires. Equipe du tableau des appels des chambres et d'un téléphone sur lequel peut être reporté le standard il est généralement doté de cloisons vitrées pour faciliter la surveillance. Il est contigu à la salle de préparation de soins.

La salle de préparation des soins est divisée en une zone propre et une "zone de nettoyage» : La première est équipée d'un placard fermant à clef pour ranger la pharmacie et les matériels médicaux courants, et d'une paillasse de travail avec un évier à deux bacs. La seconde comporte un évier à deux bacs, un emplacement pour deux poubelles médicales et une grande paillasse sous laquelle sont glissés des meubles mobiles de rangement (un chariot à pansements et un guéridon roulant).

Les paillasses sont à 90 centimètres de hauteur et à environ 130 centimètres pour celle sous laquelle se rangent les chariots. Des placards bas peuvent être aménagés sous les paillasses en complément de l'armoire à pharmacie. Tous ces postes de travail disposeront d'un bon éclairage naturel. La salle est à équiper d'une prise de courant pour un réfrigérateur et de trois prises avec terre.

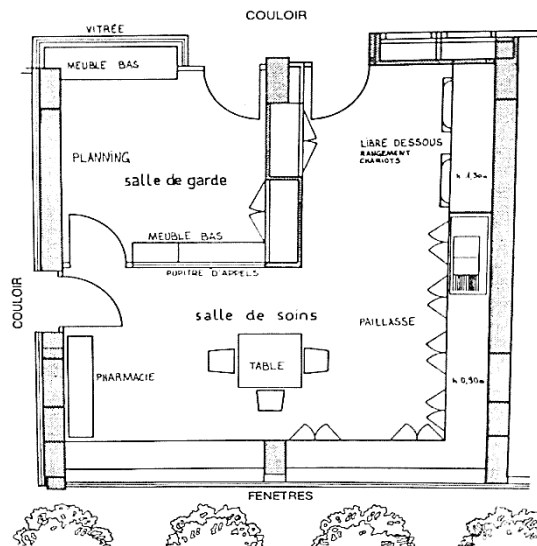


Figure 16. Plan du poste infirmier mis au point par le personnel de la CNRO, en 1985
(Source : L'habitat des personnes âgées par P.Dehan)

3.5.6 Chambre de garde

La chambre de garde communique avec le bureau du personnel soignant afin d'être en relation directe avec le tableau des appels des chambres et du téléphone sur lequel est reporté le standard. Elle est équipée d'une salle d'eau comprenant un lavabo, une douche et un WC.

Dans les petits établissements ne disposant pas d'espace de soins spécifique, cette chambre permet d'assurer la garde 24h/24h. Elle comporte alors un tableau d'appel et peut recevoir les appels téléphoniques.

4. Détails de conception :

4.1 Les fenêtres :

La fenêtre est également un élément important puisqu'elle doit apporter un maximum de lumière - pour des personnes âgées dont la vue baisse un bon éclairage est primordial – mais aussi une vue vers l'extérieur : qu'il s'agisse d'une vue sur le paysage ou sur l'animation de la rue, le regard vers l'extérieur est important pour le résident.

La fenêtre doit donc être assez grande pour apporter assez de lumière, et suffisamment basse pour permettre au résident d'apprécier la vue depuis son lit ou une chaise. En outre, dans le cas de la structure d'accueil des personnes âgées en ville, il faut veiller à préserver l'intimité du résident par rapport à la rue.

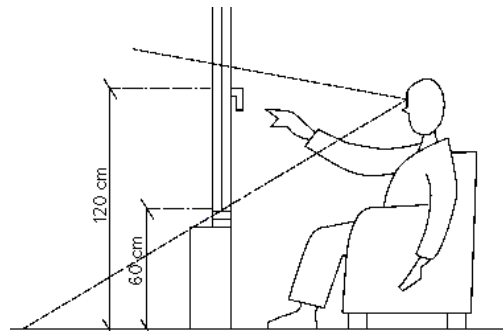


Figure 17. La dimension et la position des fenêtres

(Source d'après Fiche pratique de l'ANAH : Travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées).

4.2 Revêtements de sol :

Les revêtements de sol devraient être mats et non réfléchissants. Les reflets, sources d'éblouissement, perturbent l'orientation et peuvent déclencher des hésitations, voire des angoisses chez des personnes âgées. De plus, une surface réfléchissante est souvent glissante. Conseillé de choisir des revêtements de couleur unie ou ayant des motifs peu contrastés par rapport au fond

4.3 Les barres :

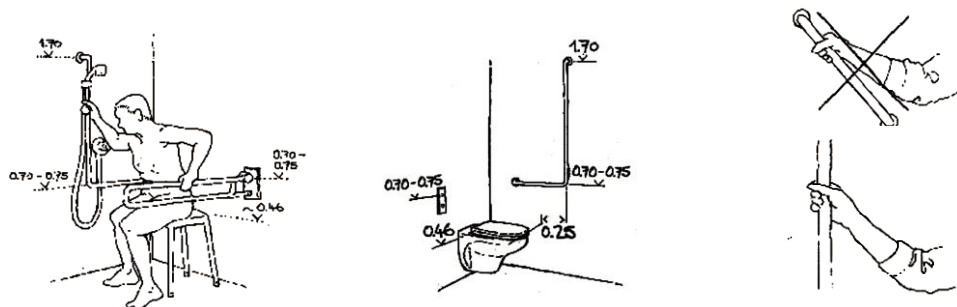


Figure 18. L'ensemble des barres nécessaire

(Source : Directives le standard suisse en matière de conception architecturale)

Les barres d'appui sont indispensables lorsque les personnes ont des difficultés motrices, lorsqu'elles ont des problèmes d'équilibre et lorsque les circonstances s'avèrent dangereuses. La main courante le long d'une volée d'escaliers en est l'exemple par excellence.

Lorsque l'on n'a plus assez de forces dans les jambes, on peut compenser ce manque avec les bras. Une barre est ainsi d'une grande utilité pour se relever et s'appuyer, notamment dans une salle d'eau, à côté des WC, dans la douche ou le long de la baignoire.

4.4 La lumière :

La lumière joue un rôle essentiel pour les personnes âgées qui souffrent souvent d'une baisse d'acuité visuelle, sont plus sensibles à l'éblouissement et ont plus de difficultés d'adaptation aux forts contrastes lumineux. Importante pour la santé, elle constitue également un repère temporel (jour/nuit). Les personnes désorientées y sont très sensibles.

La lumière naturelle doit être privilégiée au maximum dans tous les espaces y compris les salles de bains, couloirs... Les brise-soleils, auvents... permettent d'éviter l'éblouissement.

Pour pallier au déficit visuel, le niveau d'éclairage artificiel doit être augmenté mais en préservant une ambiance chaleureuse, en multipliant par exemple différentes sources d'éclairage (plafonniers, appliques...). Pour passer d'un lieu très éclairé à un lieu moins éclairé (par exemple de l'extérieur à l'intérieur) des transitions sont nécessaires.

4.5 Les couleurs :

La couleur a un impact sur notre système nerveux et influe sur nos émotions. Elle joue sur l'ambiance d'un lieu le rendant agréable, reposant, excitant, stressant...

Au même titre que la lumière naturelle, la couleur intervient dans la perception de l'espace et le repérage. Les couleurs chaudes (rouge, orange, jaune...) sont plus dynamiques et excitantes, les couleurs froides (bleu, vert...) plus reposantes et apaisantes.

Les personnes âgées ont souvent des difficultés à distinguer les couleurs (vision floue, contrastes atténués...). Les tons pastel ne sont pas adaptés. Il est préférable d'utiliser les couleurs chaudes ou lumineuses, mieux perçues, et de jouer sur les contrastes.

Dans les établissements d'accueil, un code couleur, cohérent avec l'architecture et l'usage des lieux peut faciliter le repérage (par exemple : couleur par niveau, par fonction...).

4.6 Les matériaux :

Par leurs matières, leurs textures, leur valeur culturelle, les matériaux peuvent également faciliter le repérage et stimuler les sens. Ils doivent aussi s'adapter aux déficiences des personnes âgées, en particulier pour les revêtements de sols : instabilité, risques de chute, d'éblouissement... Les sols inégaux, glissants, créant des reflets sont donc à proscrire.

Dans les établissements d'accueil, la robustesse et la facilité d'entretien doivent aussi être prises en compte.



Figure 16. Maison de retraite à Marlenheim, Projet lauréat du Palmarès grand public « 24 heures d'architecture » (Source Cahier de l'AUE 2014).

Conclusion

Les connaissances relatives au vieillissement, aux changements physiques des personnes dus à l'âge et à leur situation sociale en mutation ont une incidence sur la conception des bâtiments et de l'espace public.

Le but à atteindre est un environnement bâti qui favorise la sécurité et l'autonomie des personnes âgées et qui leur permet de participer à la vie sociale tout en préservant leur dignité. C'est aussi le gage d'une vie autonome et remplie, nonobstant leur âge avancé et leurs déficiences physiques.

L'architecture gérontologique va au-delà de l'architecture dite sans obstacles. En effet, elle tient compte non seulement des aspects physiques, tels que les largeurs de passage minimales, les valeurs antidérapantes des sols ou les différences maximales de luminance, mais aussi des aspects sociaux, thérapeutiques, et relatifs à la société. Elle contribue finalement à l'autodétermination et à la dignité de la personne.

Introduction

Appliquer le développement durable à la construction signifie la prise en compte globale de ses trois facettes (économie, écologie et société). Cependant, cela ne veut pas obligatoirement dire construire en bois ou installer des capteurs solaires ! La difficulté réside dans la mise en place d'un projet qui pourra fonctionner comme un système intégrant toutes les potentialités, qu'elles soient humaines, naturelles, ou autres, pour les mettre en œuvre dans une parfaite synergie en vue d'atteindre un développement durable harmonieux. Ce projet sera le résultat de la synthèse de nombreux aspects :

- Gestion de l'énergie ;
- Diversité et cohésion sociale ;
- Qualité de l'air ;
- Qualité de l'eau ;
- Gestion des déchets ;
- Aspect économique ; etc.

Il n'existe pas à ce jour de solution parfaite d'aménagement durable ; mais il existe de nombreuses solutions plus ou moins restreintes pour optimiser l'aspect social, minimiser les impacts environnementaux, réduire les coûts, etc.

La solution globale choisie doit offrir les conditions nécessaires pour être pérenne sans que l'établissement d'accueil ne nécessite de modifications ultérieures majeures pour être viable. De plus, il faut que les habitants puissent y vivre de manière décente vivable, pour ne pas dire confortable.

1. Selon l'aspect social :

Au regard des recommandations de bonnes pratiques et des actions observées dans les différents établissements d'accueil des personnes âgées, et afin de faciliter le lien social, on oriente notre attention sur cinq axes, à savoir l'environnement, les relations entre les résidents, le travail des soignants, l'ouverture sur le monde extérieur et enfin les relations intergénérationnelles.

1.1 Adapter l'environnement et les aménagements :

La qualité des espaces dans l'établissement doit faire l'objet d'attentions particulières et plus précisément « Les espaces destinés aux personnes âgées dépendantes qui doivent être conçus et adaptés de manière à ce qu'ils contribuent directement à lutter contre la perte d'autonomie des résidents, à favoriser le mieux possible leur sociabilité et instaurer une réelle appropriation de l'institution par l'usager, que ce soit le résident lui-même ou son entourage ».

1.1.1 Favoriser la mobilité et l'autonomie :

- Le temps d'adaptation est une phase importante au cours de laquelle le personnel doit être particulièrement attentif vis-à-vis du nouveau résident qui, s'il le peut, devra être encouragé à prendre possession de sa chambre certes mais également des espaces collectifs pour aller à la rencontre des autres notamment ;
 - Il faudra que le rez-de-chaussée du bâtiment, accueil commun de toutes les spécialités, soit repensé afin d'être adapté à l'ensemble de la population accueillie ;
 - La participation et la citoyenneté des personnes handicapées est ambitieuse car elle garantit l'accessibilité, ou du moins l'égalité d'accès quel que soit le type de handicap, qu'il soit sensoriel ou mental ;
 - Positionner les signalétiques à une hauteur adaptée aux personnes âgées en fauteuil roulant ou malvoyantes. Le repérage notamment pour les personnes âgées atteintes de troubles cognitifs sera facilité par des pictogrammes et des images ;
 - Favoriser le déplacement des résidents portera sur l'éclairage dans tous les lieux où les résidents peuvent entretenir le lien social notamment.

1.1.2 Privilégier des espaces d'échanges confortables :

- Le hall d'accueil est un point stratégique car c'est la première image que renvoie un établissement et c'est souvent l'endroit préféré des résidents car toujours animé ;
 - Les petits salons seront très appréciés par les résidents qui pourront se retrouver en petit comité ou bien recevoir leurs proches ou d'autres visiteurs. Il serait possible d'installer des fauteuils, des tables basses, apposer des tableaux au mur et mettre à disposition des livres pour rendre l'endroit plus chaleureux et convivial ;
 - Afin d'encourager les résidents à s'installer à l'extérieur de l'établissement, il est important de s'assurer qu'en terme de sécurité ils ne courent aucun risque et que les aménagements sont suffisamment confortables et adaptés à leurs handicaps.

Pour aménager des espaces de vie il est nécessaire d'envisager la création d'abris pour se protéger du soleil ou de la pluie. Il conviendra de sécuriser la zone en reculant l'arrêt des véhicules. Ensuite, le sol devra être nivelé et un cheminement devra être matérialisé par un revêtement bien distinct de la zone de repos ;

- L'agencement de cette dernière pourra bénéficier d'une pergola, de bancs et de végétations (fleurs, plantes aromatiques). Les résidents installés dans un espace agréable, fréquenté et sécurisé pourront alors profiter de l'extérieur, rencontrer d'autres personnes (MFAM & AGIRC-ARRCO, 2012).

1.2 Promouvoir le lien social entre les résidents :

1.2.1 Le résident, comme un citoyen tenu informé de la vie de l'établissement :

Le résident vit au sein d'une microsociété qu'est l'établissement d'accueil et entretient différentes relations. Pour participer à la vie de l'établissement, le résident doit être tenu informé des actualités et pour ce faire, le responsable doit s'assurer que tout est bien mis en œuvre.

L'instauration d'un pot d'accueil au sein du service afin de présenter le premier soir par exemple, le nouveau résident. Cette action aura pour effet de tenir informés les habitués d'établissement des nouveaux arrivants et d'accueillir ces derniers de façon conviviale et rassurante (Duponchelle & Elschner, 2010).

1.2.2 L'animation :

- L'animateur doit développer des activités qui facilitent la communication, l'adaptation au changement et plus généralement la mise en œuvre d'une vie sociale. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par des techniques variées : expression corporelle, atelier d'écriture, multimédias, activités artistiques et culturelles ;

- Il faut prendre en considération de mettre en place des ateliers pour les activités d'animation avec le matériel nécessaire. Cette thérapie notamment pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et leurs relations avec leur entourage familial et social ;

- Une autre action dans le domaine de l'animation permet de favoriser le lien social, il s'agit du journal ou radio internes. Même si ce média a pour vocation première d'informer les différents individus intervenants à l'établissement, il n'en demeure pas moins que le travail d'investigation, de rédaction et de mise en place est une plus-value incontestable (Les Maisons de retraite.fr, annuaire des établissements pour personnes âgées).

1.3 Vers une évolution de la conception des soins :

1.3.1 Développer une démarche de bientraitance pour faciliter la communication :

Selon l'ANESM, (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) la bientraitance est définie comme suit «La bientraitance c'est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance».

Nombreux sont les professionnels qui effectuent les gestes techniques sans dialoguer avec le résident. Les soignants sont souvent plus concentrés sur leurs tâches que sur l'attention et la relation qu'ils peuvent avoir vis à vis des personnes âgées. Pourtant, les résidents passent plus de temps avec les professionnels qu'avec leurs proches et le lien social développé entre eux doit donc faire l'objet d'une grande attention (ANESM, février 2011).

1.3.2 De nouveaux métiers en phase avec les besoins :

Les recherches sur l'amélioration de l'accompagnement de la personne âgée ont débouché entre autres sur la création de nouveaux métiers. Tout d'abord, il y a un peu plus de 20 ans, apparaissait le métier d'Aide Médico Psychologique (AMP) dans les établissements hébergeant des personnes âgées.

Le métier d'AMP est décrit comme suit « À travers l'accompagnement et l'aide concrète qu'il apporte, l'aide médico-psychologique établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non».

Aujourd'hui, même si les AMP sont une minorité dans les établissements des personnes âgées, leur compétence est reconnue et constitue une plus-value incontestable dans l'amélioration de l'accompagnement de la personne âgée. Plus récemment, créée en 2009 la fonction d'Assistant de Soins en Gériatrie (ASG), est prévue pour accompagner plus particulièrement les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés. L'ASG assure la stimulation sociale et cognitive des capacités restantes des résidents.

1.4 Ouvrir les établissements sur leur environnement :

1.4.1 Faciliter le lien social entre les résidents et leurs proches :

• Souvent, il est observé dans les établissements d'accueils des personnes âgées que les visites faites aux résidents par la famille, les amis, les voisins s'espacent de plus en plus dans le temps et finissent pour certaines, par cesser ;

- Faciliter les horaires des visites autant que faire se peut ;
- Offrir la possibilité aux proches et aux amis de partager un repas avec les résidents en toute intimité. Comme dans le cas des repas à thème (anniversaires, fêtes ...).

1.4.2 Faire venir du monde de l'extérieur :

• Les établissements doivent cultiver l'esprit d'ouverture en organisant des manifestations avec une diversité de personnes (inter générations, bénévoles, associations, chorales...), il faut faire rentrer la vie de dehors ;

• Le retraité pourra agir au sein de séances de « remise à niveau » ou de « Contrats Locaux d'accompagnement à la Scolarité », mettant à disposition des élèves des écoles élémentaires ou des collèges leurs connaissances en français, mathématiques, langues étrangères... Ces cycles existent dans tout le pays et font systématiquement appel au bénévolat de retraités ou étudiants pour compléter le travail d'animateurs périscolaires trop peu nombreux pour assurer un tutorat individuel ;

- Création d'ateliers d'activités diverses, culinaires, tricotage,

1.4.3 Sortir et prendre l'air :

Des sorties devront être organisées à l'extérieur et seront d'autant variées que la ville offre un cadre propice aux balades et aux activités (pique-nique dans les parcs, marché couvert,...) (Duponchelle & Elschner, 2010)

1.5 La démarche intergénérationnelle :

Il est difficile de trouver une définition claire et précise de la notion d'inter-génération même en examinant toute la littérature produite à ce sujet. Le concept n'apparaît dans aucun dictionnaire

Le mot inter-génération est constitué du latin inter, « entre », exprimant une relation réciproque et du mot génération qui a lui-même plusieurs sens selon que l'on se situe dans les domaines de la démographie, de la sociologie ou de l'histoire (Petit Larousse 2005).

La maison bi-génération est un type de construction parfois envisagée pour mettre ensemble des personnes âgées parfois dépendantes avec de jeunes adultes prêts à assurer leur autonomie, à leur apporter assistance et compagnie. Ce type d'établissement devra permettre à chacun de conserver son mode de vie propre et un certain niveau d'intimité tout en partageant les avantages de la copropriété et de la proximité. Le but est même parfois d'aller au-delà de l'hébergement intergénérationnel en assurant une mixité de services au sein d'un nouvel établissement.

1.5.1 Propositions activités :

- Proposer des structures multi-accueil réalisées pour engendrer la connivence entre les âges. Depuis quelques années, de nouvelles initiatives étrangères ont vu le jour ; un certain nombre de maisons de retraite ont ouvert des haltes garderies ou des crèches dans leurs locaux ou dans des locaux annexes mais également un hébergement aux étudiants en professions de santé ;
- Encourager les activités intergénérationnelles basées sur des pratiques artistiques amateurs ou un travail de mémoire.

1.5.2 Les enjeux de l'approche intergénérationnelle (CORBIER, 2007) :

1.5.2.1 Un enjeu de lien social :

C'est un moyen de restaurer la solidarité entre générations au-delà du simple cadre familial. Il s'agit de rendre aux personnes âgées leur rôle social et de leur donner une position d'acteur dans la vie locale. C'est aussi un outil permettant de lutter contre leur stigmatisation et contre celle des jeunes.

1.5.2.2 Un enjeu de développement local :

L'action intergénérationnelle ne se limite pas à prendre en compte les situations des plus âgés. Elle vise, en plus, à développer un rapport social basé sur la réciprocité entre les âges, ancré dans le territoire.

L'enjeu est bien d'une part de croiser la dimension du vieillissement avec d'autres problématiques comme le logement, les loisirs, la culture, la santé pour déterminer en quoi les actions locales qui existent dans ces domaines peuvent intégrer cette dimension.

1.5.2.3 Un enjeu d'inclusion sociale et de solidarité :

Ce terme est utilisé pour positiver l'aspect de la lutte contre l'isolement et contre la relégation sociale des personnes âgées. Il est évident que les actions qui en sont issues, au-delà du simple cadre familial, peuvent engendrer le développement de liens de solidarité de voisinage interne au territoire et qu'elles peuvent contribuer au bien « vivre ensemble » des habitants.

1.5.2.4 Un enjeu de prévention :

Aborder la question des personnes âgées sous l'angle de l'inter-génération peut permettre de sortir des représentations négatives liées au fait que l'avancée en âge ne serait que synonyme de perte, de déficience, de dépendance et de ce fait réduirait le vieillissement à une charge pour la société. En effet travailler sur les phénomènes de vieillesse et considérer la personne âgée du seul point de vue de la dépendance ou du soin amène à continuer à apporter uniquement des réponses spécifiques et palliatives qui sont souvent lourdes dans leur mise en œuvre, coûteuses pour la collectivité et parfois stigmatisantes pour ces personnes.

Alors que proposer de participer à une approche intergénérationnelle demande d'anticiper les situations de ces personnes en apportant des réponses préventives à ces problématiques.

1.5.2.5 Un enjeu de citoyenneté :

Ne pas réduire la personne âgée à la diminution de ses capacités ou de ses rôles sociaux, renforcer sa position comme acteur de sa vie, la considérer comme ressource et potentialité du territoire, acteur de l'animation de celui-ci, source d'échanges et de dynamisme pour créer ensemble des actions collectives : c'est bien reconnaître sa citoyenneté à part entière dans la vie locale.

1.5.2.6 Un enjeu de mémoire et de transmission :

Certaines actions peuvent également avoir une dimension de transmission entre les générations. L'histoire locale, les patrimoines culturels, historiques et folkloriques, les savoir-faire gastronomiques et artisanaux peuvent ainsi être redécouverts et mis en valeur sur le plan local. Les seniors jouent alors le rôle irremplaçable de « passeur » de mémoire vers les générations plus jeunes.

2. Selon l'aspect environnemental :

En matière environnementale, les fameuses 14 cibles de la démarche qui balaye les problématiques de la conception, de la construction, de la maintenance et de l'exploitation, sont bien connues. On y retrouve la question centrale de la performance énergétique et de la production de gaz à effet de serre, qui à elle seule draine un vaste corpus de réglementations, de labels et de recommandations.

2.1 Architecture et cadre de vie :

La qualité de vie des résidents passe notamment par des espaces leur permettant d'habiter les lieux au vrai sens du terme. Or l'architecture des établissements, même s'ils sont récents et sauf exception, n'échappe que difficilement aux exigences fonctionnelles du monde sanitaire. L'établissement d'accueil reste largement à concrétiser. Cette réflexion doit accompagner la vie d'un bâtiment avec l'écoconception, la construction, la maintenance et l'exploitation, la rénovation, sans oublier la fin de vie ou la reconversion.

2.1.1 Une écoconception en amont de la construction :

Dès le début, l'écoconstruction doit être prise en compte : le chantier lui-même doit faire l'objet d'une réflexion «chantier propre» pour limiter au minimum les impacts (stress, bruits, poussières, déchets). Par la suite, il n'y a pas de petite intervention sans conséquence sur un bâtiment : il faut toujours garder la vision globale du bâtiment dans son ensemble.

2.1.2 La maintenance :

La maintenance ainsi que l'exploitation doivent être imaginées, décrites, estimées le plus tôt possible lors de la conception du bâtiment. Les opérations de maintenance doivent être pensées à l'avance, pour ce qui concerne le remplacement des pièces, l'ergonomie, la sécurité, la réduction des risques de panne et l'optimisation des coûts d'entretien.

Il faut passer de la maintenance traditionnelle (réparation lorsqu'une défaillance survient) à une maintenance totalement corrélée au maintien voire à l'amélioration des performances, au respect des objectifs initiaux, y compris sociétaux. Un bâtiment reste performant grâce à ses utilisateurs et il est nécessaire de les former régulièrement à son bon usage (guide construire sain).

2.2 Gestion des déchets :

L'activité des établissements génère des quantités importantes de déchets. Certains déchets présentent des risques sanitaires et environnementaux mais tous doivent être éliminés dans des filières organisées en répondant aux exigences législatives et réglementaires.

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ». La question des achats est fondamentale car travailler sur les déchets c'est les réduire à la source (achats, utilisation), les revaloriser au maximum (tri, recyclage, compost) et enfin traiter ceux qui restent. C'est, par ailleurs, souvent l'occasion de former, de fédérer les parties prenantes et de rendre visible la démarche RSE à son début ex : la collecte et le traitement des piles.

2.3.1 Démarche à suivre :

- Identifier sa production de déchets chaque année : Réaliser une cartographie des différents déchets produits, de leurs quantités, des filières de tri existantes ;
- Réduire à la source (achats, utilisation) :
 - Avoir une politique d'achats responsables : utilité et qualité du produit, réduction des emballages, produits recyclables, prestataires récupérant le déchet du produit...
 - avoir une utilisation raisonnée pour éviter le gaspillage.
- Revaloriser au maximum (réparation, tri, recyclage, compost...) ;
- Augmenter le nombre de filières de déchets et réduire les déchets non valorisables (Guide DD 2015).

2.3 Gestion de l'eau :

L'eau douce ne représente que 2,5 % des ressources en eau de la planète : rare et précieuse, elle doit être économisée. Cela est d'autant plus nécessaire que la ressource disponible en eau renouvelable est en constante diminution. Au-delà, de l'impact sur les ressources naturelles, le prix de l'eau ne cesse d'augmenter. Sa gestion est donc une question économique, environnementale et citoyenne.

La mise en place d'une démarche globale de la gestion de la qualité de l'eau consiste à assurer la maîtrise des risques sanitaires liés à l'utilisation de l'eau et doit être réalisée en cohérence avec la gestion du risque environnemental. Ce risque doit prendre en compte la réduction de la consommation, la limitation des pollutions ainsi que la problématique des effluents.

2.3.1 Démarche à suivre :

- Mesurer la consommation d'eau annuellement pour connaître son ratio « litre d'eau /journée résident ».
- Réaliser, dans un second temps, un diagnostic approfondi pour connaître la consommation en eau du site et l'état de son réseau de distribution interne, repérer les postes les plus consommateurs et les rejets potentiellement polluants, identifier les comportements des usagers et bénéficier de recommandations précises.
 - Suivre ses consommations détaillées
 - La mise en place de sous-compteurs d'eau permet d'identifier les postes clés (buanderie, cuisine...) afin de prioriser les actions.
 - Il est aussi possible de récupérer les eaux de pluie pour arroser le jardin et laver les poubelles ou encore d'installer des chasses d'eau à double commande.
 - Mettre en place une politique d'amélioration de la qualité des effluents
 - En utilisant des produits éco-labellisés plus respectueux de l'environnement et de la santé, en passant au nettoyage vapeur, voire en installant un système de traitement des eaux usées, en réduisant la quantité de médicaments et en étant attentif lors de leur prescription à leur impact sur l'environnement. (Guide technique à l'usage des EHPAD, 2016)

2.4 Gestion de l'énergie :

La conservation de l'énergie signifie habituellement une diminution de la consommation d'énergie en raison de modifications comportementales plutôt que technologiques. La mise en application de méthodes de conservation d'énergie produit les mêmes avantages sur l'environnement que ceux obtenus en réduisant l'utilisation d'énergie par des produits et des matériaux éco-énergétiques.

La gestion adéquate et écologique des ressources combinée à la réduction des incidences environnementales peut favoriser le développement économique. Les enjeux en matière de développement de techniques nouvelles dans le bâtiment ont jusqu'à présent été centrés sur la diminution des déperditions et sur la réduction des consommations d'énergie.

2.4.1 Démarche à suivre :

- Amélioration de l'isolation des parois opaques et vitrées ;
- Réduction des défauts d'étanchéité ;
- Maîtrise de la ventilation ;

- Développement de l'architecture bioclimatique ;
- Régulation de l'émission de chaleur ;
- Limitation des pertes par les réseaux de distribution ;
- Amélioration du rendement des générateurs ;
- Développement du recours aux énergies renouvelables. (Guide DD 2015)

2.5 La biodiversité :

La biodiversité est la variabilité des organismes vivants de toute origine. Elle comprend la diversité entre les espèces et au sein des espèces ainsi que celle des écosystèmes. La biodiversité n'est pas qu'une question d'éthique ou d'écologie. Elle a également de nombreux impacts économiques, sociaux et sanitaires. Ainsi, la préservation de la nature améliore non seulement le cadre de vie mais aussi le sentiment de sécurité et d'appartenance à un lieu tout en améliorant notamment la qualité de l'air, les variations de température et la production de nourriture.

Dans un contexte de disparition ou fragmentation des habitats, de pollution, de changement climatique, d'introduction d'espèces invasives ou allergènes, la biodiversité est mise à rude épreuve. Préserver la biodiversité, c'est préserver la santé humaine et optimiser les dépenses de santé à terme. C'est donc un devoir pour toutes les institutions sanitaires et médico-sociales.

2.5.1 Démarche à suivre :

Quelle que soit la taille des espaces verts de l'établissement, des actions sont possibles. Il s'agit avant tout de limiter son impact sur l'environnement puis de préserver l'existant et enfin de mettre en place des mesures de compensation lorsqu'il y a une perte de biodiversité inéluctable.

- Comment limiter les impacts ?

En mettant en place un plan zéro pesticide, en installant des poubelles dans les espaces extérieurs et des récupérateurs de mégots dans les espaces fumeurs, en limitant l'éclairage des espaces la nuit en réalisant du compost, en utilisant la technique de l'éco-pastorage pour tondre la pelouse, et en rendant le sol plus perméable (notamment les parkings et les promenades).

- Comment préserver la biodiversité ?

En remplaçant les arbres ornementaux par des plantations d'essences sauvages locales non allergènes, en laissant une partie des espaces en jachère

(Par exemple, un cercle autour des arbres) et en favorisant les haies et bandes enherbées, en coupant les arbustes en taille basse pour favoriser la nidification, en installant des nichoirs, un hôtel à insectes, des éco pièges, une mare ou des ruches ... mais aussi en accueillant un poulailler et en développant des jardins thérapeutiques et des potagers avec un compost issu des restes non carnés de cuisine. Jardins mellifères et plantes tinctoriales sont les activités de demain dans l'établissement d'accueil des personnes âgées (Carte de France des villes et villages sans pesticides).

3. Selon l'aspect économique :

Du point de vue économique, cette façon va épargner à l'état le cout d'hébergement de cette frange de la population en institution qui atteint les 20.000 dinars par mois pour chaque personne, selon les déclarations du ministre de la solidarité nationale (cité in Un projet de charte de la solidarité)

3.1 Autosuffisance et réduction de la dépendance économique :

3.1.1 Réduction des charges :

- Ouvrir la porte au bénévolat ;
- Favoriser l'autoproduction de la nourriture, de l'énergie,

3.1.2 Création de richesse :

- Proposer des activités commerciales prises en charge par les résidents ;
- Ouvrir certains locaux à la location pour se constituer une rente.

3.2 Achats responsables :

La mise en place d'une politique d'achat éco responsable, avec des critères bien définis, favorise l'optimisation des besoins, privilégie l'achat de produits, services et activités à moindre incidence environnementale au meilleur coût et intègre la dimension sociale. Les achats sont la clé de voûte de la démarche du développement durable, le pilier économique étant indissociable des autres (environnemental, social/sociétal) pour assurer la pérennité de l'établissement.

3.3 Cycle de vie des produits et matériels achetés et coût global :

Réfléchir au CCV (Coût du Cycle de Vie) du produit ou du matériel acheté signifie prendre en compte le coût de l'ensemble de son cycle de vie (au-delà du coût d'achat), depuis sa conception et le choix des produits utilisés jusqu'à son élimination en passant bien entendu par son utilisation. Le calcul du CCV correspond à la mesure des impacts matériels et immatériels de cet achat (durée de vie, garanties, facilité d'utilisation, impacts sur l'environnement, grammage de l'emballage, ...).

La réflexion sur le coût global est liée au travail sur les achats responsables, elle permet de prévoir les coûts et de rechercher des options plus économiques et responsables qui satisfont aux exigences.

Conclusion :

Le premier mot de l'expression : «développement durable» souligne que la durabilité est un processus évolutif. Combien même la voie peut paraître longue, l'objectif demeure atteignable. Pour peu que la démarche soit sûre, basée sur des pas (solides, assurés). Pour cela, la vision doit être globale et profonde. Globale, dans le sens où elle ne doit pas se limiter à prendre en charge un seul aspect de la durabilité, tel qu'il est de coutume de le voir avec le volet environnemental. Cette démarche se doit en même temps d'être profonde, c'est-à-dire qu'au-delà de la satisfaction des impératifs du projet en lui-même, elle se fixe comme objectif d'atteindre les besoins de tout le quartier, et même plus loin.

Nous avons vu dans ce chapitre que suivant cette logique, les cibles peuvent être multiples et les propositions nombreuses. Pour autant, les suggestions faites dans ce chapitre ne sont en aucun cas exhaustives, à charge pour les architectes, voulant intégrer la durabilité dans leurs projets, de définir leurs propres cibles selon le lieu d'implantation, la fonction, et autres critères déterminants.

En définitive, il s'avère que placer un établissement d'accueil pour personnes âgées sous l'exigence du développement durable implique une modification profonde dans la culture, dans les savoirs, le savoir-faire et le savoir être des professionnels, et de tous les membres de la société, du plus jeune au plus âgé. Car, à préoccupation globale, mobilisation générale.

C'est bien là l'enjeu et l'effort qu'il requiert.

Conclusion générale :

Une personne âgée, homme ou femme, est une classe de toute communauté humaine. Chaque être humain sur cette planète, si Dieu le veut, sera classé parmi les personnes âgées, et parce que l'architecte ou le designer porte, sur toute chose, un regard différent de celui des autres membres de la communauté, Il doit étudier l'expression : « personnes âgées » plus profondément et savoir qui sont-ils, et comment diffèrent-ils du reste de la société ? Il devrait ensuite se concentrer sur tout ce qui leurs est nécessaire, œuvrer pour la satisfaction de tous les aspects de leur confort, d'autant que ce dernier diffère d'une classe à l'autre dans la société. Comme il devra prendre connaissance de toutes les exigences de conception s'il veut traiter de manière effective tout ce qui touche à la catégorie des personnes âgées. Une conception réussie est celle qui convient au mode de vie et à la pensée de ses utilisateurs en première instance.

Dans ce mémoire, nous avons abordé la définition des personnes âgées et leurs besoins, qui devraient intéresser tout architecte traitant un projet destiné à cette frange. Parmi tous les projets qui leur sont destinés, l'établissement d'accueil des personnes âgées est peut-être l'un des plus importants. Prêter attention à la catégorie des personnes âgées nous est imposé dans toutes les religions, avant que notre humanité exige que nous prêtions attention à eux.

La personne âgée n'est pas nécessairement celle qui est faible et qui a besoin de l'attention des autres, du fait de l'allongement de son âge ou de l'apparition des signes de vieillesse, tels la maladie, l'incapacité ou le handicap. Le vieillissement est en fait un phénomène biologique et un ensemble de changements complexes qui peuvent altérer la structure interne des organes humains. La perception que fait le concepteur d'une personne âgée diffère de la vision qu'en fait la société. Car, si cette dernière la rattache au nombre d'années, ce qui en soit est erroné comme idée, le concepteur, pour sa part, y voit des modifications métaboliques, morphologiques causant la rupture entre la personne âgée et son environnement, et qu'il suffirait de la mettre dans des conditions adaptées pour que la personne âgée retrouve sa place dans la société.

Après avoir trouvé la bonne formulation de la définition de la personne âgée, et après avoir pris suffisamment conscience de sa situation existentielle avec ses exigences, il s'avère nécessaire de savoir quelles sont les exigences de base de l'établissement d'accueil des personnes âgées

Les principales exigences sont :

- Le logement et ses dépendances, doivent être adaptés à ses besoins préétablis afin que la personne âgée ne se sente pas mal à l'aise dans un lieu ;
- Pour la prise en charge sanitaire, il doit exister, dans l'esprit du concepteur, un cadre médical adapté ;
- En doit prendre en considération l'existence d'espaces de services et de loisirs qui desservent l'ensemble du projet, et qu'il faut relier d'une manière qui convient à personne âgée, à la nature de ses mouvements, ainsi qu'à sa capacité à se déplacer entre différentes zones, et amener la personne âgée à, effectivement, sentir l'endroit .

Certes, il y a beaucoup d'exigences qui ne peuvent pas être résumées en quelques lignes et qui varient d'une communauté à l'autre et d'un cas à l'autre.

D'autre part, l'émergence du concept de développement durable, qui est devenu très important dans diverses activités humaines, a mené, pour d'autres secteurs d'activités, à des études pour développer divers bâtiments qui s'appuient dans leur essence et leur idée conceptuelle sur l'utilisation des dernières méthodes et techniques modernes liées à la durabilité, afin que le bâtiment puisse remplir sa fonction, d'une manière conforme aux exigences du moment et celles des utilisateurs. Malgré l'existence d'un grand nombre de foyers pour les personnes âgées et prévisions importantes pour les années à venir, afin d'accueillir le nombre croissant de demandeurs, le fait est que la bibliothèque de recherche architecturale locale, manque d'études consacrées à l'analyse théorique et conceptuelle des exigences de ce type de bâtiments, conçus selon des principes et des normes, qui peuvent ne pas intégrer les variables sociales, environnementales et économiques.

Nous sommes donc parvenus à une série de recommandations, qui pourront, nous l'espérons, aider dans la conception des établissements d'accueil des personnes âgées, et ce dans le cadre du développement durable avec ses trois piliers. Ces recommandations sont les suivantes :

- Poser des normes spécifiques aux établissements d'accueil des personnes âgées. Pour servir de référence à ceux qui souhaitent construire de tels bâtiments, et s'assurer ainsi de leur qualité ;
- Elaborer un programme d'entretien périodique, et lui allouer le budget nécessaire ;
- Respecter tous les paramètres de conception et les critères de choix de site ;

- Veiller à bien faire la part des choses entre personnes âgées autonomes et dépendantes quitte à affecter à chacune des catégories son établissement spécialisé ;
- La conception de ces bâtiments doit assurer la plus grande flexibilité possible pour lui permettre de s'adapter aux développements et aux exigences fonctionnelles futurs ;
- proposer un nouveau service, de prise en charge à domicile pour les personnes âgées qui habitent dans le voisinage et sous la supervision de ces institutions ;
- relier ces établissements à l'échelle nationale, pour leur permettre de développer des relations d'échange, de visites, et une assistance ou complémentarité financière ou technique entre eux ;
- Appliquer les principes du développement durable dans l'établissement d'accueil des personnes âgées, comme suit :
 - Autoriser les associations caritatives et personnes indépendantes à s'investir et investir dans de tels projets ;
 - Au niveau de l'établissement d'accueil, les jeunes peuvent être intégrés (les étudiants en médecine et en paramédical par exemple) dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler un programme de projet bi-générationnel et la création ainsi d'une atmosphère familiale dans l'institution ;
 - L'amélioration du comportement environnemental de ces établissements en ayant recours aux énergies renouvelables, à une meilleure gestion des déchets, préservation des ressources naturelles, gestion locale de l'eau, consommation d'espace et des matériaux, respect de la biodiversité ;
 - Réduire la dépendance financière par la création de certaines activités commerciales ou rentières.

En fin de compte la personne âgée doit être le centre d'attention et de préoccupation de l'ensemble de la société, et en premier lieu de l'architecte chargé de la conception de ces établissements d'accueil, et ce afin de rétablir la considération qui leur est due.

Références bibliographiques :

1. Les ouvrages :

1. Annie Duponchelle, Géraldine Elschner , 2010, Pages de vie en maison de retraite : Témoignage et réflexion, Éditeur Chronique sociale, France .
2. Jean-Mair GALIBOURG, 2003. Constructions publiques architecture et HQE. France
3. MIOSSEC, A. (2004). *Développement durable, affaire de tous, approche de géographes; vers une géographe du développement durable*. France.
4. Philippe Dehan, 1997, L'habitat des personnes âgées : Du logement adapté aux établissements spécialisés, Editions Le Moniteur, Paris.
5. Roberto Camagni , Maria-Cristina Gibelli, 1997. Développement urbain durable: Quatre métropoles européennes à l'épreuve, Editions de l'Aube, France.

2. Thèses et mémoires :

1. Frédéric CHERQUI, 2005, *Elaboration d'une méthodologie d'aménagement durable d'un quartier*, Université de La Rochelle, France.
2. Hammane. H, 2016, *VERS UN QUARTIER DURABLE LE CAS DE NOUVELLE EXTENTIONS " DOUKKANE " TEBESSA*. TEBESSA: Université Larbi Tébessi.
3. Ibtissam.B, Fayrouz. B,2015, *LES AMBIANCES THERMO-AERAULIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACUEIL DES PERSONNES AGEES*,université de Jijel.
4. Matt. Y,2011, *Comment les établissements accueillants des personnes âgées de*, UNIVERSITE DE LORRAINE, France.
5. Ronan MARJOLET, 2004, *La notion de développement durable dans les projets urbains français*, Université Paris 8 Institut Français d'Urbanisme, Paris.

3. Les Rapports d'étude communication :

1. (INRS), 2012, *Conception et rénovation des EHPA*, France.
2. Bohn, F, 2014, *Habitat pour personnes âgées*.
3. Brodhag.C, 2004, *Développement durable et énergie*, France.
6. Brundtland.G. H, 1988, *Notre avenir à tous*, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (C.M.E.D), Montréal: du Fleuve.
4. Brunel. S, 2007, *Le développement durable*. Paris.

5. Cahuzac, L, 2014, *ARCHITECTURE ET PERSONNES AGEES*.
6. CORBIER.B. D, 2007, *CONDUIRE UN PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL DANS UN CENTRE SOCIOCULTUREL*.
7. Dehan, P, 1999, *L'Habitat des personnes âgées*.
8. *ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET DE PRISE EN CHARGE* .
9. Evaux. F, Rissel. M,2015, *L'habitat des personnes âgées, Déconstruire l'EMS*.
10. Guide DD 2015 .
11. *Guide technique à l'usage des EHPAD, 2016*.
12. Ibrahiim, A. R, 2012, *OBSERVATION AND ANALYSIS THE*.
13. *Les dossiers FNAU.N°07*. Paris: Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, 2001.
14. *Les Maisons de retraite.fr, annuaire des établissements pour personnes âgées* .
15. l'ONU, 1972, définir les moyens de stimuler le développement durable au niveau mondial, *La conférence de Rio*.
16. MFAM, & AGIRC-ARRCO, 2012, *Guide pour l'adaptation des établissements médico-sociaux et sanitaires*.
17. OMS, Organisation Mondiale de Santé.
18. relative à l'aménagement et développement durable, 2001, *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire*, Loi n° 01-20.
19. Sachs. I, 1997, *L'écodéveloppement*, Paris: La découverte.
20. Sadler B, 1990, *A key to tomorrow: On the relationship of environmental assessment,perspectives on planning for a common future*. Ottawa: Canadian Environment Assessment Research council.
21. UICN. P, 1991, *Sauver la planète*.

4. Webographie :

1. Site internet 1 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/inter.htm>
(Consulté le 05/ 04,/2018).
2. Site internet 1 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>
(Consulté le 05/02,/2018).
3. Site internet 1 : <https://www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/>
(Consulté le15/05/2018).
4. Site internet 1 : [http:// www.lesmaisonsderetraite.fr/emplois/animateur-animatrice.htm](http://www.lesmaisonsderetraite.fr/emplois/animateur-animatrice.htm)
(Consulté le07/05/2018).
5. Site internet 1 : <http://environnement.doctissimo.fr>
(Consulté le 02/06/2018).

5. V. Documents divers :

1. *CNRTL*, 2005.
2. *Le grand dictionnaire terminologique (GDT)*.
3. *le Larousse* , 2015.

Abstract :

Sustainable habitat is based on the principles of sustainable development, which focuses on some functions that overlap and complement each other while respecting the social, economic and environmental aspects. This thesis not only highlights a particular category of society, the elderly, but proposes a thorough study of their own needs in order to try to translate them into spaces that meet their aspirations.

It was important for us to go against a negative perception of old age, by fostering the participation of older people in collective life, and especially for valuing their social usefulness. This evolution can and must probably pass, among other things, by a work on the accommodation, and the whole habitat.

The aim of this work is to propose an approach aimed at integrating sustainability, in its broadest sense, into a quality establishment for a group of elderly, to whom we want to guarantee decent living conditions, in a friendly environment, in a solidarity neighborhood, And to have them recover their dignity, their self-confidence and their place in society.

الملخص :

يعتمد السكن المستدام على مبادئ التنمية التي تركز على الوظائف المتداخلة و المتكاملة مع بعضها البعض مع احترام الجوانب الثلاثة للتنمية المستدامة : الاجتماعية, البيئية و الاقتصادية. ولأن مفهوم التنمية المستدامة يعطى اهمية قصوى لتلك الفئات المحرومة في المجتمع, فإن هته المذكرة لا تدرس بشكل سطحي فئة المسنين في المجتمع ، ولكنها تقدم دراسة متعمقة لإحتياجاته الخاصة في محاولة لترجمتها إلى فراغات تلبى تطلعاتهم.

كان من المهم لنا أن نعارض التصور السلبي للشيوخ، المرتبط في اغلب الاحيان بنظرة الضعف و الاعتماد على الغير و ذلك من خلال مشاركة كبار السن في الحياة الإجتماعية ،وتعزيز فائدتهم الإجتماعية. يمكن لهذا التطور، وربما من بين أمور أخرى ، أن ينطوي على العمل في مجال الإسكان ، وخاصة تلك المؤسسات المتكفلة باستقبال كبار السن.

إن الهدف من هذا العمل هو اقتراح نهج يهدف إلى دمج الاستدامة ، بمعناها الأوسع ، في مؤسسة نوعية لمجموعة من الأشخاص المتقدمين في السن ، الذين نريد ان نضمن لهم ظروف عيش كريمة ، في بيئة ودية ، داخل حي مترابط , وذلك ما يعزز ثقتهم بانفسهم ، ويسمح لهم باسترجاع كرامتهم ومكانتهم في المجتمع.

Résumé :

L'habitat durable est basé sur les principes du développement durable, lequel, se concentre sur des fonctions, qui se chevauchent et se complètent tout en respectant les aspects : social, économique et environnemental. Ce mémoire ne met pas seulement en évidence une catégorie particulière de la société, les personnes âgées, mais propose une étude approfondie de leurs propres besoins pour tenter de les traduire en espaces répondant à leurs aspirations.

Il était important pour nous d'aller à l'encontre d'une perception négative de la vieillesse, et ce en favorisant la participation des personnes âgées à la vie collective, et surtout de valoriser leur utilité sociale. Cette évolution peut et doit probablement passer, entre autre, par un travail sur l'hébergement, et l'habitat tout entier.

L'objectif de ce travail est de proposer une démarche visant à l'intégration de la durabilité, dans son sens le plus large, dans un établissement de qualité destiné à un groupe de personnes vieillissantes, à qui nous voulant garantir des conditions de vie décentes, dans un milieu convivial, au sein d'un quartier solidaire. Et leur faire recouvrer, leur dignité, leur confiance en eux même et leur place dans la société.

المخلص :

السكن المستدام يعتمد خاصة على مبادئ التنمية التي تركز على الوظائف المتداخلة و المتكاملة مع بعضها البعض مع احترام الجوانب الاجتماعية, الاقتصادية و البيئية. إن هته المذكرة لا تدرس بشكل سطحي فئة معينة من المجتمع وهي فئة المسنين ، ولكنها تقدم دراسة متعمقة لإحتياجاتهم الخاصة في محاولة لترجمتها إلى فراغات تلبي تطلعاتهم.

كان من المهم لنا أن نعارض التصور السلبي للشيوخة ، من خلال تعزيز مشاركة كبار السن في الحياة الإجتماعية ، وخاصة لتعزيز فائدتهم الإجتماعية. يمكن لهذا التطور ، وربما من بين أمور أخرى ، أن ينطوي على العمل في مجال الإسكان ، والموائل بأكملها.

إن الهدف من هذا العمل هو اقتراح نهج يهدف إلى دمج الاستدامة ، بمعناها الأوسع ، في مؤسسة نوعية لمجموعة من الأشخاص المتقدمين في السن ، الذين نريد ان نضمن لهم ظروف عيش كريمه ، في بيئة وديه ، داخل حي مترابط . وذلك ما يعزز ثقتهم بانفسهم ، ويسمح لهم باسترجاع كرامتهم ومكانتهم في المجتمع.